

LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL

Rio + 20 :

*un rendez-vous majeur
pour l'avenir de la planète*

Françoise Vilain

Mai 2012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les éditions des
JOURNAUX OFFICIELS

2012-10
NOR : CESL1100010X
Mardi 29 mai 2012

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 - Séance du 22 mai 2012

RIO + 20 :
UN RENDEZ-VOUS MAJEUR POUR L'AVENIR
DE NOTRE PLANÈTE

Avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par

Mme Françoise Vilain, rapporteure

au nom de la

section des affaires européennes et internationales

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 14 février 2012 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section des affaires européennes et internationales la préparation d'un avis intitulé *Rio + 20 : un rendez-vous majeur pour l'avenir de la planète*. La section des affaires européennes et internationales, présidée par M. Yves Veyrier, a désigné Mme Françoise Vilain comme rapporteure.

Sommaire

■ Synthèse de l'avis	4
■ Avis	7
Introduction	7
▼ Trois défis pour une gouvernance mondiale de l'environnement et du développement durable	8
▪ Le double enjeu : la lutte contre la dégradation de l'environnement et le développement économique et social de la planète	8
▪ L'éparpillement et l'insuffisante application des accords et des programmes relatifs à l'environnement	9
▪ La nécessaire implication des composantes de la société civile	11
▼ Les préconisations	12
▪ Réduire les grands déséquilibres mondiaux	12
➤ Accélérer la transition économique, sociale et environnementale	13
➤ Mobiliser autour de la lutte contre la pauvreté	14
➤ Instaurer un socle de protection sociale	15
▪ Structurer la gouvernance mondiale autour des objectifs du développement durable	16
➤ Consolider le pilier environnemental par la création d'une organisation mondiale de l'environnement	16
➤ Développer les interfaces et les articulations entre institutions internationales	17
➤ Donner une plus forte impulsion politique en faveur du développement durable et évaluer les réalisations	18

■ Renforcer les mécanismes de participation des acteurs de la société civile	19
➤ Donner toute sa portée au droit à l'information, à la participation et à l'accès à la justice	19
➤ Consolider la participation des parties prenantes à la transition vers une économie durable	20
■ Déclaration des groupes	23
■ Scrutin	39
Liste des personnalités auditionnées	41
Table des sigles	42
Bibliographie	43

RIO + 20 : UN RENDEZ-VOUS MAJEUR POUR L'AVENIR DE LA PLANÈTE

Synthèse de l'avis¹

Face au changement climatique et à l'inexorable épuisement des ressources de la planète, la question même de l'avenir des conditions de la vie sur terre est posée. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio en 1992 avait marqué une étape importante en consacrant la notion de développement durable. Depuis, la prise de conscience de l'urgence d'agir s'est affirmée sans que pour autant cette évolution se soit traduite par des actions à la hauteur des ambitions alors affichées. Les écosystèmes ont en effet continué à se dégrader et les inégalités économiques et sociales se sont accrues. Au niveau international, le paysage juridique et institutionnel demeure à la fois très éclaté et cloisonné alors que les enjeux, désormais globaux, exigent des approches et des réponses transversales.

Dans ce contexte, le défi pour la Conférence de Rio, dite Rio + 20, de juin 2012 revêt donc une tout autre ampleur. Il s'agit de mobiliser les Etats et toutes les composantes des sociétés civiles autour d'engagements forts en faveur de la transition économique, sociale et environnementale, de la lutte contre la pauvreté et d'une gouvernance plus aboutie du développement durable.

Rio + 20 est une opportunité à saisir pour ouvrir la voie à une véritable mise en œuvre du développement durable au service du progrès humain. S'inscrivant dans la lignée de ses précédents avis rendus à l'occasion de la Présidence française du G20 et de la conférence de Durban sur les négociations climatiques internationales, le CESE a centré ses préconisations sur la gouvernance internationale du développement durable.

Les principales préconisations

➔ Réduire les grands déséquilibres mondiaux

Tout en rappelant son attachement aux Objectifs du Millénaire pour le développement, le CESE considère comme une priorité de tracer de nouvelles trajectoires de développement.

À cette fin, il recommande :

- **L'accélération de la transition économique, sociale et environnementale**
 - en favorisant les projets résolument orientés sur le passage à une économie propice à la reprise de l'activité, à la création d'emplois nouveaux, à la préservation de l'environnement et à l'inclusion de la dimension sociale ;
 - en accompagnant cette transition par l'introduction de droits nouveaux à l'information à l'intention des salariés et par l'instauration de programmes de formation continue au bénéfice des actifs et des formateurs ;

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 178 voix pour et 1 abstention (voir le résultat du scrutin en annexe).

- en appuyant les partenariats entre le PNUE, la Confédération syndicale internationale et l'Organisation internationale des employeurs pour la définition, au niveau international, de politiques économiques, sociales et environnementales cohérentes.
- **La mobilisation autour de la lutte contre la pauvreté**
 - en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire avec la consolidation du secteur agricole, notamment de l'agriculture vivrière ;
 - en accélérant la construction d'infrastructures dans les secteurs de l'eau, des transports, du stockage des produits alimentaires ;
 - en respectant les engagements souscrits en matière d'aide publique au développement, en particulier l'objectif de 0,7 % du RNB ;
 - en poursuivant en parallèle la réflexion sur la recherche de sources de financement innovantes comme la taxe sur les transactions financières.
- **L'instauration d'un socle de protection sociale**
 - en garantissant dans chaque pays un minimum de protection sociale ;
 - en prenant des initiatives concrètes comme la ratification, par au moins l'ensemble des pays du G20, de la convention 102 de l'OIT, le partage des meilleures pratiques et l'examen de la faisabilité budgétaire et financière de ce socle.

Structurer la gouvernance mondiale autour des objectifs du développement durable

La conférence Rio + 20 devra être le lieu d'expression d'une volonté forte en faveur d'un cadre institutionnel plus efficace pour l'environnement et le développement durable.

Notre assemblée se déclare favorable à :

- **La consolidation du pilier environnemental par la création d'une organisation mondiale de l'environnement - OME - agence spécialisée de l'ONU**, investie des missions suivantes :
 - l'adoption d'une réglementation environnementale forte sur la base des accords existants ;
 - la prévention des atteintes à l'environnement ainsi que le suivi et l'évaluation des engagements ;
 - la promotion de la participation des différentes composantes de la société civile ;
 - le renforcement de l'expertise scientifique par la constitution de bases de données accessibles et crédibles.
- **Le développement d'interfaces et d'articulations entre institutions internationales**
 - en conférant un caractère systématique et renforcé dans leur contenu aux consultations réciproques entre institutions ;
 - en revalorisant, face aux organisations commerciales et financières, le rôle de l'OIT, de l'OMS et de la FAO.

- **Une plus forte impulsion politique au profit du développement durable et une évaluation des réalisations**

- en affermissant le rôle d'impulsion du G20 et en instituant un Conseil permanent du développement durable en lieu et place de l'actuelle Commission des Nations Unies pour le développement durable ;
- en fixant des objectifs à 10 ou 20 ans pour la préservation de la planète et le développement durable déclinés autour d'un ensemble d'indicateurs.

Renforcer les mécanismes de participation des acteurs de la société civile

La conférence de Rio de 1992 avait ouvert la voie à une reconnaissance des sociétés civiles. Depuis lors, l'essor des technologies de l'information a démultiplié à tous les niveaux les interconnexions entre les individus et le sentiment d'appartenance à un même monde. Il faut maintenant aller plus loin.

Aussi, le CESE milite pour :

- **Le renforcement du rôle et de la place de chacune des grandes composantes des sociétés :** les partenaires sociaux, les entreprises, les acteurs de l'économie sociale, les femmes, les jeunes, les associations, les fondations et ONG, les collectivités locales, les Conseils économiques et sociaux...

- en posant le principe d'un plein droit, au cours des négociations et des débats, à l'expression, à l'accès à tous les documents, voire à la proposition d'amendement ;
- en institutionnalisant la participation des partenaires sociaux à la définition des stratégies mondiales de développement durable et en impliquant les entreprises dans l'identification des mesures à prendre ;
- en confortant le rôle des collectivités locales au plus près des citoyens tout en recherchant une meilleure articulation entre les échelons territoriaux, nationaux et globaux ;
- en rappelant son attachement à la Déclaration de principe tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi qu'à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

- **La reconnaissance pleine et entière d'un droit à l'information, à la participation et à l'accès à la justice**

- en plaidant pour une application internationale, au-delà du continent européen, des droits et principes de la convention d'Aarhus et en encourageant l'UE à soutenir les initiatives régionales lancées en ce sens ;
- en intégrant dans les statuts de l'OME des modes renouvelés de gouvernance autour des principes d'accès à l'information et de participation ;
- en exploitant toutes les potentialités offertes par les nouvelles technologies de la communication dans une perspective d'application dans toutes ses dimensions du principe 10 de la déclaration de Rio de 1992.

La question des limites de l'exploitation des ressources de la planète est clairement en débat.

Si les scénarios du pire venaient à se matérialiser, ce qui n'est pas, n'est plus exclu, avec notamment le changement climatique et l'épuisement des biens publics mondiaux, aucun pays ne serait gagnant. Car ce sont bien les éléments du patrimoine commun à l'humanité qui, faute d'un système de gestion globale au-delà des souverainetés nationales, sont en danger, fragilisant l'équilibre des relations internationales et menaçant pour l'avenir les conditions de vie sur terre.

Pour autant, il est légitime que les populations des pays pauvres et des PMA (Pays les moins avancés) accèdent au bien être, à la santé, à l'éducation et au travail. Ces aspirations ne pourront cependant prendre forme sans un changement de modèle économique. La prolongation des anciens schémas n'est plus viable. Il nous faut donc développer de nouveaux modes de production et de consommation et aller vers une économie verte et inclusive qui reste largement à inventer, à adapter à des pays, des régions, des rapports sociaux, des cultures très divers, selon le principe de responsabilités communes mais différenciées.

D'ores et déjà, l'Europe, le Japon ou des pays telle la Corée du Sud sont en recherche de ces nouveaux modèles dont la Chine et le Brésil, à leur dimension, se préoccupent aussi ardemment.

Si la prise de conscience de la nécessité comme de l'urgence de l'action ont beaucoup muri depuis la première conférence de Rio en 1992, le défi pour la Conférence Rio + 20 de juin 2012 revêt donc une toute autre ampleur : la mobilisation des Etats et des sociétés civiles autour d'engagements concrets en faveur de l'accélération de la transition économique, sociale et environnementale, de la lutte contre la pauvreté et d'une gouvernance du développement durable plus rationnelle et plus aboutie. L'enjeu est de taille mais Rio + 20 est une opportunité à saisir pour ouvrir la voie à des avancées significatives vers un développement durable au service du progrès humain.

Trois défis pour une gouvernance mondiale de l'environnement et du développement durable

Le double enjeu : la lutte contre la dégradation de l'environnement et le développement économique et social de la planète

Sans remonter jusqu'à la Conférence de Stockholm en 1972, qui avait élevé déjà la dimension écologique au rang des grandes thématiques internationales et mis en avant les liens existant entre croissance économique, atteintes à l'environnement et bien être des populations, le Sommet de la Terre de Rio, en juin 1992, a marqué une étape très importante.

En effet, la Déclaration sur l'environnement et le développement, adoptée à l'issue de ses travaux, a consacré la notion de développement durable et affirmé un certain nombre de principes qui n'ont en rien perdu de leur actualité dans le contexte actuel de la préparation de la Conférence Rio + 20 : les êtres humains doivent être au centre des préoccupations relatives au développement durable - principe 1^{er} - ; la protection de l'environnement doit être partie intégrante du processus de développement - principe 4 - ; tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, comme condition indispensable au développement durable - principe 5 - ; la participation du public doit être développée - principe 10 -.

Cependant, vingt ans après, force est de constater que les engagements et les actions sur le terrain recensés dans l'Agenda 21, n'ont pas été à la hauteur des ambitions alors affichées. De la même manière, les négociations concernant les conventions internationales sur le climat, la biodiversité et la désertification ne sont pas à la mesure de l'urgence. Qu'il s'agisse de la protection des écosystèmes comme de la lutte contre les inégalités économiques et sociales, à l'intérieur des pays (accès aux ressources vitales, conditions décentes de vie et de logement) et entre nations, les avancées restent insuffisantes. On ne peut que regretter qu'aucun bilan d'ensemble n'ait été effectué depuis la Conférence de Rio, en 1992, sur des enjeux majeurs qui appellent des réponses coordonnées et collectives : cette lacune signe, dans une large mesure, l'échec de la Commission des Nations Unies pour le développement durable.

En effet, s'agissant de l'état de la planète qui comptera 9 milliards d'habitants d'ici 2050, toutes les études et données convergent pour reconnaître la déperdition des richesses naturelles sous l'effet conjugué de la pollution des sols, de l'eau et de l'air, de la surexploitation des terres, des océans, des forêts et des ressources minérales. Tout cela entraîne une dégradation et une érosion de la biodiversité dans beaucoup de régions du monde ainsi que des dérèglements climatiques qui ont d'ores et déjà un impact marqué sur les populations de certains pays. Entre 2005 et 2010, 240 millions de personnes ont été, en moyenne chaque année, victimes de catastrophes liées aux cahots du climat. Les zones écologiquement fragiles, en particulier dans les pays pauvres, pourraient aussi devenir des foyers de violences et de tensions armées. Or les prévisions sont inquiétantes. D'ici 2025, 1,8

milliard de personnes pourraient se trouver confrontées à une pénurie d'eau, notamment en Asie et en Afrique ; plus de 300 millions de personnes risquent d'être exposées à des inondations de plus en plus fréquentes et on estime à plus de 50 millions, dans les années à venir, le nombre de personnes qui seront contraintes de quitter leur pays pour des raisons liées au changement climatique.

En tout état de cause, les dérèglements climatiques et les risques de pénurie en eau, en énergie, en alimentation rendront l'avenir de plus en plus incertain, amplifiant les lignes de fracture économiques et sociales qui traversent le monde. On peut donc s'inquiéter des dysfonctionnements du modèle économique global fondé sur des modes de production et de consommation trop souvent incompatibles avec des ressources limitées, sur un partage inéquitable de la richesse ainsi que sur une dérégulation financière qui exacerbe la spéculation et la concurrence pour le « moins disant » social et environnemental.

A l'aune de quelques chiffres particulièrement éclairants qui témoignent des interactions entre dégradation de l'environnement, pauvreté et inégalités sociales, on mesure l'ampleur du chemin à parcourir pour donner un contenu aux notions de responsabilité environnementale globale et de gouvernance du développement durable : plus de 43 % de la population active mondiale vit avec moins de 2 dollars par jour, soit 1,3 milliard de personnes ; 16 % de la population mondiale souffrent toujours de la faim ; le nombre de chômeurs de par le monde atteint le niveau record de 200 millions et plus de 600 millions d'emplois devront être créés dans les dix ans à venir pour juguler le chômage existant et offrir des perspectives d'emplois durables aux jeunes entrant sur le marché du travail ; 5,3 milliards d'individus ne bénéficient d'aucune couverture sociale et plus d'un milliard d'individus vit dans des logements insalubres sans eau ni assainissement.

En 2011, le CESE (Conseil économique, social et environnemental) s'inquiétait du retard pris dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) retenus par les Nations unies. Ces chiffres en sont une illustration et témoignent que si des progrès notables ont pu être enregistrés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la lutte contre certaines pandémies, les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, singulièrement en zones rurales, en ont peu profité.

L'éparpillement et l'insuffisante application des accords et des programmes relatifs à l'environnement

Vingt ans après le Sommet de la Terre, le paysage juridique et institutionnel international a évolué. Il porte sans conteste la marque d'une prise de conscience collective des enjeux environnementaux mondiaux. Mais le système de gouvernance qui s'est progressivement mis en place est inadapté à la globalité et à l'interdépendance des nouveaux défis. On est loin d'une gouvernance internationale qui intègre de façon cohérente d'une part les diverses composantes de la gestion responsable des ressources naturelles, du local au global, d'autre part les liens à établir entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

De multiples Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) tentent d'apporter une réponse aux problématiques écologiques et de gestion raisonnée des ressources. Ils visent, entre autres, à préserver la couche d'ozone, à contrôler les mouvements de matières dangereuses ou polluantes, à gérer durablement les ressources en eau, à maîtriser la déforestation, à protéger les espèces de faune et de flore sauvage... Leurs objectifs sont légitimes mais ces accords spécifiques sont peu ou pas coordonnés. Les conventions emblématiques procédant directement de la Conférence de Rio - sur le climat, la biodiversité et la désertification - côtoient des traités plus ciblés ainsi que de très nombreux accords régionaux, sans compter les accords bilatéraux. Finalement, les AME forment un vaste tableau de plus de 500 textes, sans hiérarchie ni mise en cohérence. Et paradoxalement, près de 70 % des océans, au-delà des zones placées sous juridictions nationales, ne bénéficient, à l'heure actuelle, de pratiquement aucune mesure de protection.

Le dispositif en place sur le plan institutionnel est tout aussi labyrinthique que cloisonné. Il fait intervenir pas moins de trente agences auxquelles il faut ajouter les secrétariats des AME, géographiquement dispersés et, pour certains, très soucieux de leur autonomie.

Dans cet ensemble, le PNUÉ (Programme des Nations Unies pour l'environnement), basé à Nairobi, apparaît davantage comme un organisme de veille et d'alerte que de proposition, qui n'a, à l'évidence, pas pu satisfaire la tâche de coordination qui lui avait été officiellement confiée par l'Agenda 21. Il est vrai que créé par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, il ne peut adopter de réglementation de sa propre initiative et ne bénéficie pas de la garantie d'un financement régulier. En dépit de nombreuses tentatives de réformes et de multiples déclarations réaffirmant son rôle central en faveur de l'environnement dans le système onusien, son influence politique est demeurée faible.

Du point de vue de notre assemblée, les différents agences et programmes spécialisés de l'Organisation des Nations Unies (ONU) - Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), etc. - ainsi que l'Organisation internationale du travail (OIT), ont un rôle crucial à jouer dans le cadre de leur mandat pour une transition juste de notre économie. C'est également le cas de l'ensemble des institutions commerciales et financières extérieures au système des Nations Unies. Il n'en demeure pas moins que ces organisations poursuivent chacune une logique qui leur est propre, et qu'au bout du compte, ce n'est pas une action globale, intégrée et structurée autour d'objectifs communs qui est favorisée.

Le CESE a déploré à maintes reprises l'éclatement des organisations et les déséquilibres entre institutions dans le système international multilatéral. A défaut de pilotage par une instance supérieure qui ferait autorité, les conflits de normes se multiplient et ne trouvent que des solutions au coup par coup avec en toile de fond une grande inégalité dans le poids respectif des institutions et dans le contrôle de l'application des normes internationales. Inégalité dont pâtissent singulièrement les textes protecteurs de l'environnement. Faut-il préciser ici qu'à la différence en particulier de l'OMC et de son Organe de règlement des différends, la plupart des AME ne prévoient pas de mécanisme de conciliation et de sanction ? Tout au plus certains organisent-ils une procédure d'arbitrage qui requiert l'accord des deux parties... Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas du décalage persistant entre l'ampleur des décisions de principe et le caractère limité des réalisations concrètes.

En dépit des intentions affichées à haut niveau ou pilotées par les Nations Unies, le bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 21 défini à Rio en 1992 est très mitigé et l'horizon ne s'éclaircit guère. La réticence de plusieurs pays à accepter les cadres multilatéraux jugés trop contraignants, qui s'est manifestée de façon spectaculaire par le refus des Etats-Unis de ratifier le Protocole de Kyoto et le retrait du Canada de ce même accord, en est une illustration. Le blocage des négociations du cycle de Doha à l'OMC, dont l'ordre du jour portait précisément sur les interactions entre commerce et investissement, commerce et concurrence et commerce et environnement, en est une autre.

Il est à redouter que ces mouvements de retrait, en dépit de l'urgence à agir pour préserver la « terre patrie » (Edgar Morin), ne soient avivés encore par le ralentissement de la croissance dans le monde (qui semble s'éloigner du rythme de 4 à 5 % l'an qui fut celui des années 2000), la raréfaction assez générale de l'argent public dans les pays avancés et les replis protectionnistes.

La nécessaire implication des composantes de la société civile

L'essor des technologies de l'information et de la communication, l'accélération de la circulation des personnes, des biens et des capitaux ont raccourci les distances, démultiplié à tous les niveaux les interconnexions entre citoyens et fait émerger, de façon irréversible, entre les individus, le sentiment d'appartenance à un même monde aux ressources finies.

La Conférence de Rio de 1992 a ouvert la voie à une reconnaissance de la place et du rôle des sociétés civiles. La Déclaration sur l'environnement et le développement, qui a été entérinée à l'issue de ses travaux, précise dans son principe 10 que « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qu'il convient...* ». Autre élément marquant, l'adoption à cette même conférence, dans le cadre de l'Agenda 21 précité, de la liste de neuf catégories représentatives de la société civile, appelées « groupes majeurs » : le commerce et l'industrie, les travailleurs et les syndicats, les agriculteurs, les femmes, la jeunesse et les enfants, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les communautés scientifiques et technologiques, les populations autochtones.

S'agissant de la Conférence de Rio en juin 2012, on ne peut que saluer l'esprit qui a animé les instances onusiennes et les autorités brésiliennes dans le but d'ériger des espaces de débats au bénéfice des composantes des sociétés civiles. Via les comités préparatoires, elles ont notamment été associées à l'élaboration du « draft zéro », document qui constitue la base de départ du texte qui sera *in fine* discuté lors du Sommet par les chefs d'Etat et de gouvernement. Le CESE retient la très large implication des organisations françaises et européennes qui ont su, aux différentes étapes du calendrier, se saisir des opportunités d'expression offertes et nourrir, par leurs contributions, les réflexions.

Quelques exemples pour étayer le propos : déclarations du Club Rio + 20, du Collectif Rio + 20, des collectivités locales et territoriales françaises, document adopté par le Forum international de l'économie sociale, contribution consolidée de la Confédération syndicale internationale, initiative « *Global Compact LEAD* » qui regroupe 50 grandes entreprises dans la démarche « *Blueprint for Corporate Sustainability Leadership* », avis du Comité économique et social européen, etc.

M. Jean-Pierre Thébault, ambassadeur délégué à l'environnement, a d'ailleurs tenu, devant la section, à mettre l'accent sur l'intérêt de la démarche : « ...*Rio sera, par la volonté des Brésiliens, le premier sommet radicalement ouvert à la société civile* ». De plus, l'organisation, avant la Conférence des chefs d'Etat, de journées dédiées à la tenue de tribunes réservées aux 50 000 participants accrédités au titre des sociétés civiles, avec l'objectif de faire inscrire aux travaux des négociateurs un certain nombre de recommandations qui ressortiront de ces débats, s'inscrit indéniablement dans le même sillage.

Pour autant, il conviendra d'évaluer dans quelle mesure les différentes contributions seront prises en compte dans les conclusions de la Conférence. De même, la question plus générale et plus vaste, au regard de l'hétérogénéité de leurs identités, de leurs finalités, des modes de participation et d'association des composantes des sociétés civiles aux grandes rencontres internationales est loin d'être épuisée. Le sommet informel des peuples Rio + 20 pour la justice sociale et environnementale, qui se déroulera en parallèle, en est une illustration.

S'agissant des groupes majeurs qui demeurent aujourd'hui le point de passage obligé pour les représentants des sociétés civiles, se pose effectivement le problème de leur représentativité, au travers de leur découpage et de leur composition interne qui ne reflète que partiellement la pluralité des approches, et appelle des demandes de révision du dispositif. A titre d'illustration, la faible participation aux discussions autour de la préparation de Rio + 20 des organisations de jeunesse, relais pourtant essentiel en faveur d'un changement de comportement durable sur les territoires, témoigne de l'ampleur des progrès qui restent à réaliser pour parvenir à impliquer ce « groupe majeur ».

Les points de vue sont également partagés sur beaucoup de questions de fond parmi les composantes des sociétés civiles. Pour ne se référer qu'à certaines thématiques, on mentionnera la notion d'« économie verte », l'un des deux axes de Rio + 20, qui suscite des réserves et des interprétations diverses, au motif qu'elle pourrait laisser entendre qu'il y aurait un modèle économique simple et unique de développement durable ou que ce concept relèguerait au second plan la lutte contre la pauvreté. Les avis divergent également sur le principe de codécision (*codecision sharing*).

Il reste donc encore beaucoup de chemin à parcourir pour aller vers une grille de lecture partagée des enjeux et des objectifs à poursuivre.

Les préconisations

Réduire les grands déséquilibres mondiaux

Les tensions et les crises économiques, sociales et environnementales sont indissociables. Leurs effets combinés entraînent de profonds dysfonctionnements à l'échelle de la planète. Aussi convient-il de mener de front l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations, singulièrement dans les pays en développement, la réduction des inégalités, la protection de la nature et de l'environnement et une progression vers une gouvernance plus rationnelle du développement durable.

Le CESE considère comme une priorité de tracer de nouvelles trajectoires de développement qui combinent des formes de production et de consommation évitant ou réduisant au maximum les atteintes à l'environnement, une gestion durable des ressources naturelles et une gouvernance internationale des biens publics mondiaux² avec l'introduction de mécanismes minimaux de protection sociale et un meilleur partage des richesses. A cet égard, deux rencontres internationales majeures, le Sommet du G20 sous Présidence mexicaine et la Conférence de Rio qui affichent, l'une et l'autre, à leur ordre du jour les thèmes de l'économie verte, de la lutte contre la pauvreté, du développement durable et du changement climatique, se tiendront à quelques jours d'intervalle. Sans conteste, la participation des chefs d'Etat et de gouvernement membres du G20 à la Conférence de Rio + 20 serait un symbole positif et éminemment porteur pour l'envoi de messages politiques et d'engagements forts en faveur d'une accélération des mutations économiques, sociales et environnementales nécessaires maintenant comme pour les générations futures. A cette fin et en parallèle à la mise en chantier de la problématique de la gouvernance internationale de l'environnement et du développement durable, **il est**, du point de vue du CESE, **primordial**, pour donner corps au concept de développement durable, **de poursuivre et d'amplifier les efforts dans trois directions.**

Accélérer la transition économique, sociale et environnementale

Auditionné devant la section des affaires européennes et internationales, M. Peter Poschen, directeur du département de la création d'emplois et du développement durable de l'entreprise au Bureau international du travail (BIT) a souligné que les effets nets d'une transition vers une économie verte et inclusive seraient globalement compatibles avec la croissance et devraient même se traduire par 1 à 2 % d'emplois en plus, sous réserve de politiques incitatives en matière d'investissements, de formation et de reconversion des travailleurs.

Sans surestimer leur volume, il existe, dans un certain nombre de secteurs clés, un réel potentiel de développement d'emplois lié à la modification de nos modes de production et de consommation, par la transformation d'emplois existants ou par l'acquisition de nouvelles compétences, aussi bien dans les pays développés qu'en voie de développement : l'approvisionnement énergétique et la promotion des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports, le logement, le recyclage, l'agriculture qui demeure le premier employeur au monde, la sylviculture...

Deux exemples :

- au niveau de l'Union européenne, la stratégie Europe 2020 met l'accent sur l'importance accordée à une croissance intelligente, durable et inclusive fondée sur une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;

² Apparue en 1999 sous l'égide du PNUD, la notion de *Bien public mondial* (BPM), repose sur le constat qu'il existe certains biens ou services que ni les marchés, ni les Etats ne sont disposés à produire d'une façon optimale et à protéger. Les BPM recouvriraient tout à la fois des biens environnementaux (la préservation de la couche d'ozone), des biens « humains » (la lutte contre la pauvreté, la connaissance scientifique et technique, l'héritage culturel mondial...), des infrastructures transnationales (Internet par exemple), et des biens immatériels (la paix, la santé, la stabilité financière...).

- dans les pays en développement, de nombreuses expériences pilotes et programmes prouvent que des emplois décents peuvent contribuer à progresser dans la réalisation des Objectifs du Millénaire.

C'est pourquoi, **le CESE soutient et encourage résolument, au niveau international, les projets visant à privilégier le passage à une économie propice à la reprise de l'activité, à la création d'emplois nouveaux, à la préservation de l'environnement, ainsi qu'à l'inclusion de la dimension sociale et du principe de travail décent dans les politiques nationales.** Cependant il souligne que la transition économique, sociale, environnementale ne se fera pas sans l'introduction de droits nouveaux au bénéfice des salariés et sans une adaptation des compétences et des savoir-faire. **La formation continue des salariés, des actifs en général et des formateurs est à placer au cœur de ces enjeux.**

Dans le droit fil de l'Agenda mondial pour l'emploi et du Pacte mondial pour l'emploi, le Programme mondial pour les emplois verts lancé par l'OIT, qui vise, entre autres, à fournir un appui aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs par la mise en place d'outils de diagnostic et d'impact des mesures prises sur les marchés du travail, mérite donc d'être pleinement soutenu.

Le CESE juge également pertinente la démarche concrète de **partenariat établi entre le PNUE, la Confédération syndicale internationale (CSI) et l'Organisation internationale des employeurs (OIE).** Rassemblant aussi bien des pays industrialisés, des pays émergents que des pays pauvres, son objectif est de contribuer à la définition de politiques cohérentes, à partir d'instruments d'analyse de données portant sur les conséquences d'une transition verte en termes de création, de substitution et de perte d'emplois, mais également de gains énergétiques, de redistribution des revenus, d'inclusion ou d'exclusion sociale. M. Poschen, précité, a d'ailleurs fait remarquer que si une économie verte est une condition nécessaire pour un développement durable, elle n'est pas « la » solution en soi. Elle suppose une complémentarité entre les politiques sociales, économiques et environnementales avec une forte intégration de la dimension de « protection des populations » contre les crises auxquelles elles peuvent être confrontées.

Mobiliser autour de la lutte contre la pauvreté

Depuis Rio 92, un certain nombre de pays ont connu de notables progrès économiques. La redistribution des cartes sur l'échiquier mondial avec l'émergence de nouvelles puissances économiques, dont précisément le Brésil, est aussi l'un des faits majeurs de la période. Cela ne saurait voiler une réalité plus contrastée, les écarts de richesse ayant eu aussi tendance à s'accroître, voire à exploser entre les nations et à l'intérieur des nations, y compris, avec la crise actuelle, dans les pays les plus avancés.

La question du développement et de la cohésion sociale, notamment des pays pauvres et des Pays les moins avancés (PMA) pour une croissance mondiale plus soutenable et plus juste, demeure donc centrale.

A la suite de l'adoption de la Déclaration du Millénaire, le 8 septembre 2000, les rencontres internationales se sont succédées sans que les résultats soient à la hauteur des ambitions affichées. On se bornera à rappeler les derniers engagements actés lors du G20 de Séoul avec l'adoption d'un plan d'action pluriannuel pour le développement et l'ordre du jour des G8 et G20 sous présidence française en 2011, portant notamment sur le financement du développement. La réunion plénière de haut niveau des Nations Unies sur l'évolution des OMD, en septembre 2010, n'a donc pu que dresser un bilan en demi-teinte de leur concrétisation.

Du point de vue de notre assemblée, et elle n'a eu de cesse de le réitérer au cours des dernières années, au travers de plusieurs avis, **l'éradication de la pauvreté et le développement des pays pauvres sont une priorité. Ce qui la conduit à réaffirmer, comme fil conducteur de l'action de la communauté internationale, son attachement aux OMD, complétés d'indicateurs de développement durable et d'instruments d'évaluation.**

Dans la lignée des derniers Sommets du G20, **le CESE souhaite rappeler l'importance d'une mobilisation dans trois directions : l'édification d'un socle de protection sociale** sur lequel il reviendra ci-après ; **la sécurité alimentaire avec la consolidation du secteur agricole**, singulièrement de l'agriculture vivrière, par l'accroissement de la productivité et de la production grâce à des programmes nationaux ou régionaux d'investissements, de formation, de conseil et de développement des réseaux de distribution ; **la construction d'infrastructures** dans les secteurs de l'eau, des transports, de la distribution de l'énergie, du stockage des produits alimentaires.

A cette fin, le renforcement du dialogue entre chefs d'Etat et de gouvernement revêt une importance primordiale. Le Sommet du G20 de Los Cabos comme la Conférence de Rio + 20 devront être deux temps forts pour rappeler la pleine adhésion de leurs participants aux OMD et aux grandes priorités qui s'y rattachent, et surtout pour mettre sur la table les voies et les moyens de la mise en œuvre de leurs engagements en matière de financement de l'Aide publique au développement (APD). Car, si la réflexion doit se poursuivre autour de la recherche de sources innovantes de financement, et notamment sur l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, **l'APD reste au premier chef, un investissement indispensable et l'objectif de 0,7 % du RNB, un impératif absolu.** Cela à une double condition :

- l'introduction de davantage de coordination et de cohérence dans la dévolution des aides ;
- la lutte contre l'opacité financière et l'évasion vers les paradis fiscaux.

À cet égard, notre assemblée est favorable aux orientations dessinées dans la communication de la Commission européenne³ « Renforcer les capacités des pays en développement en intégrant le commerce dans leur stratégie de croissance » : ciblage en faveur des pays les moins avancés ; concentration de l'aide sur des domaines précis au service d'une croissance inclusive et durable ; amélioration de l'environnement commercial, au-delà de la seule réduction des droits de douane par un recentrage, en particulier, du système de préférences généralisées sur les pays les plus nécessiteux.

Instaurer un socle de protection sociale

Alors que plus de 75 % de la population mondiale ne bénéficie d'aucune protection sociale ou de droits très restreints, le CESE soulignait, dans son avis « *Au cœur du G20 : une nouvelle dynamique pour le progrès économique, social et environnemental* », que la mise en place d'un minimum de protection sociale garantissant des prestations de base auxquelles tout individu doit pouvoir prétendre dans le domaine de la santé, du logement, de l'alimentation, de l'accès à l'eau et à l'éducation sonnait comme une évidence.

³ Communication de la Commission européenne *Commerce, croissance et développement - Ajuster la politique commerciale et d'investissement aux pays qui ont le plus besoin d'aide*, COM (2012) 22 final, 27 janvier 2012.

Il faut cependant constater que le chantier relatif à la mise en place d'un socle de protection sociale, qui était inscrit à l'agenda du Sommet du G20 à Cannes, n'a débouché sur aucune avancée significative. Pour le CESE, il s'agit donc de rappeler avec force et conviction, qu'il est de l'intérêt de tous d'aller vers plus d'équité entre les nations et à l'intérieur des nations. Il est impératif que la Conférence de Rio s'empare de ce sujet et en appelle, avec l'appui des organisations de la société civile, à la responsabilité des chefs d'Etat.

Le CESE milite pour la prise d'un certain nombre d'initiatives significatives et concrètes qui traduiraient une volonté partagée d'amorcer un processus sur un sujet éminemment transversal et qui est au cœur d'une gouvernance plus structurée du développement durable :

- la ratification, au moins par l'ensemble des pays du G20, de la Convention 102 de l'OIT⁴, fondement du droit international de la sécurité sociale ;
- le partage des meilleures pratiques, des savoir-faire et le montage d'actions de coopération à partir des pays qui ont acquis en la matière une expérience reconnue ;
- et en parallèle, la mise à l'étude en lien notamment avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et les banques régionales de développement, des modes de financement d'un socle minimal de protection sociale dans chaque pays.

En tout état de cause, notre assemblée appuie la position affichée par les autorités françaises en faveur de l'adoption possible lors de la 101^e session de la Conférence internationale du travail - 30 mai-15 juin 2012 - d'une recommandation sur le socle de protection sociale.

Structurer la gouvernance mondiale autour des objectifs du développement durable

En mai 2000, la Déclaration ministérielle de Malmö appelait solennellement de ses vœux une « *architecture institutionnelle ayant les capacités de répondre efficacement aux nombreuses et diverses menaces qui se posent à l'environnement dans un monde mondialisé* ».

Le CESE estime que le temps est maintenant venu de passer des incantations aux actes et considère en particulier que la Conférence des 20-22 juin 2012 devra être le lieu d'expression d'une volonté politique forte **en faveur d'un cadre institutionnel plus efficace pour l'environnement et pour le développement durable**.

De son point de vue, c'est autour de trois axes, complémentaires et indissociables, que les avancées devraient s'articuler :

Consolider le pilier environnemental par la création d'une organisation mondiale de l'environnement

Fidèle à une position plusieurs fois réaffirmée, et parce que l'urgence écologique est avérée, notre assemblée soutient, dans la perspective de la Conférence Rio + 20, **la mise en place d'une organisation mondiale de l'environnement (OME)** comme agence spécialisée de l'ONU.

⁴ Convention concernant la norme minimum de la sécurité sociale.

Les problématiques transversales comme le changement climatique ou la protection de la biodiversité méritent en effet d’être portées par une voix forte et faisant autorité. Dans l’esprit de notre assemblée, cela impliquerait que l’OME soit notamment en mesure et en charge d’adopter un corpus fondamental de réglementation environnementale sur la base des AME et d’en assurer le respect. Elle serait donc investie d’une mission de surveillance, de prévention des atteintes à l’environnement et de suivi des engagements. À cette fin, le CESE serait favorable à ce qu’un mécanisme soit institué sur le modèle de l’Organe de règlement des différends de l’OMC. A l’heure où l’on pointe le danger d’une concurrence « par le bas » en termes de normes environnementales, c’est à ce prix que le développement durable pourra devenir une réalité concrète.

La création d’une OME répondrait aussi à un impératif de rationalisation et d’efficacité. Bien loin de sanctuariser l’environnement, il s’agit de se donner les moyens d’une simplification, en passant d’une situation où les accords, programmes et secrétariats sont nombreux à une organisation fédératrice. De plus, cela pourrait contribuer à une optimisation de la gestion et de la mise en œuvre des divers dispositifs de soutien, en particulier concernant le plan stratégique de Bali en faveur des pays en voie de développement (appui technologique à une croissance verte et renforcement des capacités administratives).

Cette institution devrait préfigurer un mode renouvelé de gouvernance et se montrer innovante. Il en est ainsi de la participation des composantes de la société civile à ses décisions et à leur mise en œuvre, sur laquelle cet avis reviendra.

Mais, du point de vue de notre assemblée, c’est également en ce qui concerne la place de l’expertise scientifique que le mandat et le fonctionnement de cette nouvelle organisation devraient témoigner d’ambitions importantes. En amont de ses décisions, il devrait en effet revenir à l’OME de constituer des bases données scientifiques accessibles et crédibles. L’objectif est d’encourager l’émergence d’un consensus doctrinal sur les thématiques entrant dans son champ de compétences, et, au-delà, de donner aux négociations internationales une assise crédible et légitime. En aval, le renforcement de l’expertise environnementale permettrait d’améliorer la mise en œuvre et le suivi des engagements souscrits dans un cadre mieux structuré. Cependant il ne s’agirait pas de substituer un organe unique aux instances scientifiques existantes - tel le GIEC ou l’IPBES (*Intergovernmental Science Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*/Plate-forme scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services éco-systémiques) - mais de favoriser la transversalité et la cohérence des travaux et des préconisations.

Développer les interfaces et les articulations entre institutions internationales

Transversal par nature, le développement durable pose des questions qui vont au-delà de la thématique environnementale et il est évident que la création d’une OME ne résoudra pas à elle seule les défis que soulèvent les interconnexions entre les trois piliers : économique, social et environnemental. En revanche, sans la création d’une OME, cette interconnexion n’a pratiquement aucune chance de s’opérer.

Notre assemblée est convaincue que des changements profonds dans le fonctionnement des institutions internationales sont indispensables pour progresser vers une gouvernance mondiale plus intégrée et décloisonnée. Ainsi qu’elle l’a fait dans son avis du 6 septembre 2011, *Au cœur du G20 : une nouvelle dynamique pour le progrès*

économique, social et environnemental présenté par MM. Bernard Guirkinger et Guy Vasseur, notre assemblée rappelle les propos tenus par le Président de la République devant la 98^e Conférence internationale suggérant que « *l'OIT et demain l'organisation mondiale de l'environnement aient leur mot à dire auprès de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale dès lors que seraient en cause les huit normes fondamentales du travail ou des clauses essentielles des accords sur le climat* ».

C'est pourquoi, elle en appelle maintenant à passer des engagements aux réalisations et juge nécessaire de **donner sans délai un caractère plus systématique aux consultations réciproques entre institutions**. Le contenu de ces consultations devra être substantiellement renforcé et clairement dirigé vers les objectifs de développement durable.

De même, une régulation de la mondialisation plus conforme aux principes du développement durable suppose un meilleur équilibre entre institutions : face à l'OMC et au FMI, l'OMS et l'OIT, qui déploient une importante activité notamment normative, ne disposent pas des moyens humains, financiers ou juridictionnels pour en garantir l'application de façon suffisante. Or **rien**, selon notre assemblée, **ne justifie la prééminence de fait des organisations commerciales et financières qui s'est progressivement imposée. Ainsi, le CESE réitère sa position en faveur du respect des normes sociales et environnementales dans les décisions des institutions commerciales et financières.**

Donner une plus forte impulsion politique en faveur du développement durable et évaluer les réalisations

Par leur dimension planétaire, les questions environnementales et de développement durable appellent des réponses globales qui ne peuvent être enclenchées que sous le sceau d'une autorité politique suffisamment forte. C'est pourquoi, le CESE s'est prononcé, à plusieurs reprises, pour un affermissement du rôle d'impulsion du G20. Dans un avis voté quelques semaines avant le Sommet de Cannes, elle appelait d'ailleurs les chefs d'Etats et de gouvernement à reprendre la conduite du cours de la mondialisation pour plus de cohérence entre les politiques économiques, sociales et environnementales.

Dans une même logique d'efficacité, le CESE soutient la proposition visant à concevoir, d'ici 2015, sur le modèle des Objectifs du Millénaire pour le développement, **une série d'objectifs à 10 ou 20 ans pour la préservation de la planète et le développement durable**. Il y a là une possibilité de définir des engagements communs en faveur d'une économie plus verte et inclusive. Sans éluder la difficulté de cet exercice et quelles que soient les réserves susceptibles d'être émises en particulier par les pays en développement, c'est en tout état de cause **une feuille de route ambitieuse pour une transition économique, sociale et environnementale qui devra être adoptée par la Conférence Rio + 20**.

Le suivi des progrès en direction de ces objectifs, assuré au plus haut niveau, requerra aussi en préalable, au-delà du PIB (Produit intérieur brut), **leur déclinaison en indicateurs environnementaux et de développement durable**. Dans la continuité de son avis rendu à la demande du Premier ministre, le 27 mai 2009, sur « *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique* », notre assemblée a participé à l'élaboration d'indicateurs complémentaires au niveau national. Elle milite donc pour une démarche de même nature au niveau mondial.

Ces nouvelles grilles d'indicateurs pourraient alors utilement nourrir les travaux - c'est ce que suggère le CESE - d'un **Conseil permanent pour le développement durable** institué en lieu et place de l'actuelle Commission du développement durable, qui relèverait directement de l'Assemblée générale des Nations Unies et dont les missions et les moyens seraient réévalués. Cette évolution institutionnelle, n'est bien sûr pas exclusive, à plus longue échéance, d'une réforme plus profonde du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) articulée autour des principes du développement durable.

Renforcer les mécanismes de participation des acteurs de la société civile

Devant la section, M. Pierre Radanne, président de l'association 4D (Dossiers et débats pour le développement durable), a souligné la grande distance existant entre les opinions publiques et les dirigeants vis-à-vis d'enjeux aussi déterminants pour l'avenir du monde que le réchauffement climatique ou les stratégies agricoles et énergétiques et estimé que le développement durable exigeait « *une rénovation complète de notre démocratie* ». De son point de vue, si le Sommet de 1992 a favorisé « *l'éveil d'une citoyenneté universelle autour des thèmes du développement durable et des agendas 21* », il n'en demeure pas moins que la question de « *l'intégration des acteurs de la société civile dans l'élaboration des politiques* » reste largement posée.

Le CESE partage ce constat et **milite pour l'application dans toutes ses dimensions du principe 10 de la Déclaration de Rio** afin que le public et les différentes composantes de la société civile soient parties prenantes de la gouvernance mondiale du développement durable.

Donner toute sa portée au droit à l'information, à la participation et à l'accès à la justice

Mettre les autorités et les individus en mesure d'exercer leur responsabilité collective et individuelle : tel est, pour notre assemblée, le véritable enjeu, au cœur du principe 10 de la Déclaration de Rio. Au travers des droits à l'information et à la participation, il ne s'agit pas seulement de rétablir la confiance des citoyens envers les institutions, mais bien de rendre concrètement possible l'implication de chacun dans la gouvernance de l'environnement et du développement durable.

En France, le droit à l'information et à la participation a acquis une valeur constitutionnelle avec la Charte de l'environnement et, ainsi que l'a récemment rappelé le CESE⁵, notre pays a su, avec la méthode inédite du Grenelle de l'environnement et sa « gouvernance à cinq », faire un pas vers le dialogue et l'appropriation des enjeux. De même l'Union européenne a-t-elle fait de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, un élément central de son corpus juridique.

⁵ *Bilan du Grenelle de l'environnement, pour un nouvel élan*, rapporteure Pierrette Crosemarié, avis du Conseil économique, social et environnemental, 22 février 2012.

Il n'en demeure pas moins qu'à l'échelle du monde, très peu d'Etats ont institué un cadre légal pour mettre en œuvre le principe 10. Dans ce contexte, **le CESE estime que la France et l'UE (Union européenne) ont, à Rio, un rôle actif, déterminant et constructif à jouer en faveur d'une inscription plus solide de ces principes dans la gouvernance mondiale du développement durable.**

Ainsi qu'elle l'avait indiqué dans son avis précité sur les négociations climatiques internationales, notre assemblée plaide pour une application internationale, au-delà du continent européen, des droits et principes de la convention d'Aarhus, sans en sous-estimer les difficultés. Entendu par la section, M. Raymond Cointe, directeur des affaires européennes et internationales au ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, a pointé le risque qu'en « *défendant trop ardemment cette thèse, l'Europe soit perçue comme voulant imposer son modèle aux autres* ». C'est pourquoi, **notre assemblée est favorable à ce qu'une démarche de promotion universelle du principe 10 puisse voir le jour à Rio et invite l'UE à appuyer les propositions qui iraient en ce sens, notamment les initiatives régionales impliquant la société civile.**

Cette démarche pourrait d'ores et déjà être promue dans le cadre des trois conventions internationales de Rio sur le climat, la biodiversité et la désertification. La création de l'OME devrait marquer une nouvelle étape dans la mise en œuvre de ce même principe 10 en intégrant dans ses statuts des mécanismes garantissant l'accès à l'information et favorisant la participation.

Au-delà, le CESE estime incontournable **de donner, à Rio, une signification concrète nouvelle aux droits à l'information et à la participation en tirant toutes les conséquences des immenses potentialités ouvertes par les nouvelles technologies de la communication et de l'information.** L'Internet et les réseaux encouragent le partage de savoir, favorisent les interactions et sont, ainsi que l'écrit le Collectif Rio + 20 dans sa contribution à la conférence, les « nouveaux vecteurs de mobilisation ». Selon le CESE, leur succès témoigne d'une demande de participation qu'il faut satisfaire, d'autant plus qu'elle émane d'une population globalement jeune et directement concernée par les défis environnementaux. A l'évidence, c'est à l'aune de cette réalité qu'il faut désormais mettre en œuvre le principe 10 de Rio.

Consolider la participation des parties prenantes à la transition vers une économie durable

Pour le CESE, la Conférence Rio + 20 devra consacrer une logique ascendante (*bottom up*), associant l'ensemble des parties prenantes à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, et ce à tous les stades du processus - de la prise de décision jusqu'à sa mise en œuvre - en complément de l'approche descendante (*top down*) qui prédominait implicitement jusqu'à présent. **À cette fin, c'est, au fil des débats et des négociations, un plein droit à l'expression, l'accès à tous les documents, voire un droit d'amendement qu'il faut leur reconnaître.**

Cette dynamique nouvelle, justifiée par la réalité du développement durable et la recherche d'efficacité, devrait en particulier prévaloir au sein de l'OME.

Le CESE réitère sa conviction, déjà exprimée dans son avis sur les négociations climatiques internationales, selon laquelle « *le passage à une économie moins consommatrice des ressources naturelles ne se fera pas sans les salariés et les entreprises* ». Dans un contexte

de crise économique et sociale mondiale, **les partenaires sociaux** apparaissent plus que jamais comme des acteurs incontournables. C'est ce constat qui avait amené le CESE à suggérer, dans son avis précité sur les enjeux de la présidence française du G20, que soient instaurés des processus formalisant leur consultation par les grandes institutions internationales. **Pour le CESE, la Conférence Rio + 20 devra marquer une nouvelle étape en institutionnalisant la participation des partenaires sociaux à la définition des stratégies mondiales de développement durable.**

Notre assemblée considère que **les entreprises** peuvent jouer un rôle pivot dans la transition vers une économie verte et inclusive. Quel que soit leur secteur d'activité, c'est à elles qu'il revient de mettre en pratique un modèle de production et de consommation supportable pour les ressources de la planète en faisant face, avec pragmatisme, à des paramètres complexes et à des situations objectivement diverses selon les régions. On remarquera que la France est particulièrement présente et en pointe techniquement et économiquement sur certains segments majeurs (électricité, agroalimentaire, BTP et matériaux, traitement des eaux et assainissement), ce qui devrait faciliter la concrétisation de projets. Du point de vue du CESE, **cette responsabilité première dans l'application concrète des principes du développement durable justifie que les entreprises soient étroitement impliquées dans l'identification des mesures à prendre** : soutien à la recherche et à l'innovation, meilleure protection de la propriété intellectuelle, promotion des investissements tant publics que privés, intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics, définition des règles pour une concurrence équitable au niveau environnemental et social...

S'agissant des entreprises multinationales, **notre assemblée ne peut que rappeler son attachement à la Déclaration de principe tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale ainsi qu'aux Principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) à l'intention des entreprises multinationales.** Elle met également en exergue sur les possibilités ouvertes par la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises pour favoriser une plus grande intégration des dimensions sociale et environnementale à leurs activités. Le CESE fait sienne la proposition présentée par le Comité économique et social européen pour « *imposer plus largement, en s'appuyant sur les meilleures exemples, les bonnes pratiques des entreprises en matière de développement durable* »⁶. Il préconise enfin, le développement de la notation extra financière des entreprises afin d'encourager l'investissement responsable.

L'économie sociale et solidaire a aussi toute légitimité à être davantage intégrée à la réflexion sur une transition vers un nouveau modèle de développement qui ne pourra, en outre, se faire sans intégrer les comportements des citoyens au quotidien selon deux axes : **un renforcement de la pédagogie du développement à destination des enfants et des jeunes** dans le cadre des dispositifs de formation initiale de base et des actions éducatives non formelles ; **la sensibilisation des consommateurs et des usagers** ainsi que

⁶ Avis du Comité économique et social européen sur la *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Rio + 20 : vers une économie verte et une meilleure gouvernance* (COM(2011)363final Contribution de la société civile organisée européenne. Rapporteur : M. Wilms.

le souhaitait le Comité économique et social européen, dans un avis du 4 novembre 2010⁷, afin d'évoluer vers moins de gaspillage et des attitudes personnelles plus civiques.

Les associations, fondations, ONG (Organisations non gouvernementales) ont pour leur part acquis des connaissances et un savoir-faire en prise directe avec le terrain et reconnus par les citoyens. **Notre assemblée est favorable à une plus grande valorisation des actions en ce domaine.**

Quant aux **collectivités**, elles **ont**, du point de vue du CESE, **un rôle de plus en plus décisif à jouer** en faveur du développement durable **dans les territoires**. Si les enjeux sont globaux, la gouvernance s'opère dans de meilleures conditions quand les échelons locaux, des grandes régions aux quartiers et aux villages, en passant par les villes, sont impliqués. A travers les agendas 21 locaux et d'autres initiatives qui encouragent une gestion des territoires écologiquement durable et socialement responsable, les collectivités locales ont su, quelle que soit leur taille, prouver leur capacité d'action dans la mise en œuvre des principes de Rio.

La consolidation du poids des villes et des réseaux de ville, dont l'Agenda 21 reconnaît la place dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'urbanisme durable, en est une parfaite illustration. Le CESE partage les analyses de la « Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour Rio + 20 » et estime qu'il faudra, à Rio, tirer toutes les leçons de la place qu'elles occupent désormais, au plus près des citoyens, au croisement des dimensions économique, sociale et écologique. Il met toutefois l'accent sur le besoin d'une plus grande cohérence et estime que Rio + 20 **devra dessiner un cadre propice à une meilleure articulation entre les échelons nationaux, territoriaux et globaux. Rio + 20 devra également encourager le développement de mécanismes de gouvernance de développement durable local impliquant au maximum les « communautés à la base ».**

De même, on ne saurait éluder la contribution que peuvent apporter les **Conseils économiques et sociaux (CES) nationaux**. La diversité de leurs composantes favorise l'émergence d'une approche collective des défis du développement durable. **Le CESE se félicite donc de la mise en place par le Comité économique et social européen d'un observatoire du développement durable** et se prononce pour un renforcement des liens de travail existants entre les CES et les institutions européennes, singulièrement dans le contexte de la préparation des grandes négociations internationales portant sur des thématiques telles que le développement durable.

Enfin, le CESE considère qu'il pourrait à l'avenir être associé de manière plus systématique à l'élaboration des positions de la France sur un certain nombre de sujets internationaux relevant de son champ de compétences.

⁷ Avis du Comité économique et social européen du 4 novembre 2010 relatif à la communication de la Commission européenne sur « *La politique internationale en matière de climat après Copenhague : agir maintenant pour redynamiser l'action mondiale contre le changement climatique* ».

Déclaration des groupes

Agriculture

L'angle principal de notre réflexion a été la gouvernance. Notre section a été souvent tentée d'aller plus loin sur les grands sujets internationaux que sont la pauvreté et l'économie verte. Nous avons tenu la ligne fixée pour nos travaux car, sans une mise en cohérence des décisions, sans une gouvernance efficace, les politiques du développement durable seront condamnées à demeurer de simples déclarations d'intention.

Dans cette gouvernance, la participation de la société civile est essentielle. Elle amène toutefois la question de la représentativité et de la légitimité des acteurs. Ce débat n'est pas simple sur le plan international, il faudra pourtant le faire progresser pour que s'améliore effectivement le fonctionnement de la gouvernance.

Le groupe de l'agriculture se réjouit qu'un « groupe majeur » ait été reconnu pour les agriculteurs par la commission du développement durable des Nations unies. Cela leur permet de faire part de leurs préoccupations en matière de sécurité alimentaire, de régulation des marchés des matières premières, de désertification, de préservation et d'artificialisation des terres. Nous avons également à cœur de promouvoir, aux niveaux national ou régional, de véritables politiques agricoles. Ces politiques doivent proposer la mise en place d'outils de formation, d'information et de diffusion de nouvelles techniques et technologies, ainsi que la mobilisation des investissements vers l'agriculture et le soutien à la recherche et à l'innovation.

Il est regrettable que tous ces aspects ne soient pas pris en compte par les grandes organisations internationales régissant les règles commerciales ou financières. Ces organisations semblent parfois être les uniques productrices de normes internationales alors qu'elles sont incapables de prendre en compte les aspects sociaux, environnementaux et culturels.

Il est pour nous essentiel que l'expression des agricultrices et des agriculteurs ainsi que les problématiques des marchés agricoles soient prises en compte dans les discussions menées au sein des instances internationales, y compris dans une future organisation mondiale de l'environnement dont le rôle et les moyens de fonctionnement restent cependant encore à débattre.

Le groupe de l'agriculture souhaite que la rapporteure, dès l'issue de la Conférence de Rio + 20, puisse nous en faire un bilan à la lumière de nos principales propositions.

Le groupe de l'agriculture a voté en faveur de l'avis.

Artisanat

Pour le groupe de l'artisanat, il était indispensable que le CESE, expression de la société civile représentative des trois piliers du développement durable, apporte sa contribution à la préparation de la « Conférence RIO+ 20 ».

Il nous paraît important que le Conseil participe à donner de la visibilité aux enjeux de ce Sommet, dans un contexte où la crise économique et financière peut conduire à reléguer au second rang la prise d'engagements internationaux.

Nous tenons à féliciter la rapporteure d'avoir su montrer, de façon claire et pédagogique, les grands axes sur lesquels nous souhaitons que les États se mobilisent et renouvèlent ainsi leur engagement en faveur du développement durable pour les vingt prochaines années.

S'agissant de l'enjeu de l'économie verte, nous faisons nôtres la proposition de l'avis d'accélérer la transition économique, sociale et environnementale, afin d'atteindre une croissance mondiale plus soutenable et plus équilibrée.

Alors que déjà les capacités de renouvellement des ressources de la planète sont en péril, et que les dérèglements climatiques ont des impacts économiques et sociaux dramatiques en particulier pour les pays les plus pauvres, la perspective d'une explosion démographique à horizon 2050 rend plus que jamais nécessaire une responsabilisation de tous les pays.

Dans ce contexte, nous souhaitons que soit fixée une feuille de route ambitieuse pour aller vers une économie durable et que soient adoptés des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés.

Cette transition vers une économie plus verte est porteuse d'emplois mais elle exige surtout une mobilisation forte en faveur de l'adaptation des compétences et des savoir-faire, à travers la formation initiale et continue.

À cet égard, doit être souligné le rôle des organisations professionnelles et des structures d'accompagnement, qui encouragent les entreprises à améliorer leurs connaissances et leurs pratiques autour d'une dimension durable.

Nous ne pouvons qu'appuyer l'avis lorsqu'il souligne que les entreprises, qui ont une responsabilité dans la déclinaison concrète du concept de développement durable, doivent être davantage impliquées dans l'identification des mesures à prendre. Cela nous paraît essentiel pour que celles-ci soient adaptées à la réalité des petites entreprises.

Nous partageons aussi le souci d'une meilleure intégration de la société civile à l'élaboration des politiques ; c'est un moyen de favoriser l'appropriation des enjeux et d'associer tous les acteurs autour d'une nécessaire révision des modes de production et de consommation.

Pour relever le défi de la mobilisation des pays en faveur du développement durable, il sera également indispensable de revoir la gouvernance mondiale afin qu'elle soit plus équilibrée entre les trois piliers économique, social et environnemental, en parfaite cohérence avec les organisations internationales déjà existantes. Comme le souligne l'avis, la création d'une Organisation mondiale de l'environnement, en tant que structure de pilotage et de coordination des actions menées en matière environnementale, contribuerait à ce rééquilibrage.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis.

Associations

La Conférence de Rio + 20 sera un enjeu majeur pour notre avenir commun.

Le groupe des associations souhaite souligner la cohérence des travaux élaborés au sein de la section des Affaires européennes et internationales du Conseil économique, social et environnemental. Du G20 à Durban, de Durban à Rio + 20, l'affirmation de la nécessité de revoir le modèle économique actuel, peu soucieux de la préservation de l'environnement a toujours été une constante.

Nous ne pouvons plus produire et consommer en négligeant l'érosion de nos ressources naturelles et en niant l'urgence de remédier à l'inégal partage des richesses. À ce titre, la mise en lumière de l'économie sociale et solidaire apparaît comme particulièrement pertinente. C'est par le développement des valeurs et des pratiques des actrices et des acteurs de l'économie sociale et solidaire que nous engagerons de manière pragmatique un changement de paradigme pour une économie fondée sur la solidarité.

Deux points qui construisent une « doctrine partagée » paraissent essentiels : la réforme de la gouvernance mondiale, d'une part, l'implication de la société civile, d'autre part.

Après le Sommet de la terre en 1992, la société civile a été un acteur majeur du suivi et de l'évaluation des engagements pris. Malheureusement, nombre d'entre eux n'ont pas été réalisés. Les associations se mobilisent à nouveau aujourd'hui pour faire entendre leur voix à Rio en demandant notamment, comme mentionné dans l'avis, l'application effective de l'engagement des pays développés d'allouer au moins 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Pour le groupe des associations, cette APD doit pouvoir prendre la forme de dons plutôt que de prêts quand c'est nécessaire.

Le groupe tient également à soutenir les préconisations proposées par la rapporteure en ce qui concerne l'enrichissement du principe 10 de la Déclaration de Rio-92. Il s'agit de répondre aux exigences démocratiques nouvelles, conformément à un processus dit « ascendant ». Le groupe des associations est attaché à voir un rôle accru de la société civile en amont comme en aval de la prise de décisions.

Enfin, la Conférence de Rio + 20 devra permettre des engagements clairs en termes de régulation, notamment en définissant, à côté du PIB, de nouveaux indicateurs de gestion de la planète et de représentation du bien-être économique et social. La création d'une organisation mondiale de l'environnement constitue également un déterminant essentiel pour une gouvernance efficace et responsable.

Le groupe des associations a voté l'avis en formulant le vœu que les parties prenantes à Rio + 20 parviennent à un accord autour d'une feuille de route 2012-2020 qui précise les modalités de décisions et les moyens à mettre en œuvre pour enclencher la transition écologique et sociale.

CFDT

La multiplication des événements autour du sommet de Rio : G20, Assemblée générale de la Confédération internationale des syndicats, Conférence alternative du Sommet des peuples, journées intermédiaires de la société civile organisées par le Brésil, démontre la mobilisation de tous les acteurs sur les enjeux du développement durable.

Cette mobilisation des États et de toutes les composantes de la société civile en faveur de la transition économique sociale et environnementale, de la lutte contre la pauvreté, doit se concrétiser à Rio par de réelles décisions politiques en faveur du développement durable au service du progrès humain.

Depuis le Sommet de la terre qui a consacré la notion de développement durable à Rio en juin 1992, la prise de conscience de l'urgence de l'action a beaucoup muri. Il est grand temps aujourd'hui de passer aux actes.

On peut toutefois regretter que le CESE n'ait pas réellement été associé à la préparation du processus des négociations. De ce fait, l'avis arrive tardivement.

L'avis pointe l'insuffisante application des accords et programmes relatifs à l'environnement et l'éparpillement des structures et différentes agences spécialisées de l'ONU qui poursuivent chacune une logique propre, sans réelle coordination. La CFDT partage ce constat.

Ainsi, il s'agit de se donner les moyens d'une réelle gouvernance du développement durable, gouvernance qui doit être partagée en permettant l'information et la participation de toutes les parties prenantes.

À ce titre, pour la CFDT, la création d'une agence spécialisée de l'ONU, une organisation mondiale de l'environnement, est pertinente dès lors que son rôle est autant valorisé que celui des organisations internationales commerciales et financières.

En effet, rien ne justifie la prééminence de l'OMC et du FMI face à l'OIT, l'OMS, ou à la future OME.

Pour cela, le PIB doit être complété par des indicateurs sociaux et environnementaux afin de mesurer réellement les vraies richesses d'un pays.

C'est également dans cet esprit que l'avis propose de favoriser une plus grande intégration des dimensions sociales et environnementales dans l'activité des entreprises, notamment par le développement de la notation extra-financière.

Au niveau de l'emploi, l'avis s'inscrit résolument dans le développement d'une croissance intelligente, durable et inclusive, liée à la nécessaire modification de nos modes de production et de consommation, favorisant de nouveaux gisements d'emplois décents et durables.

S'agissant de la lutte contre la pauvreté, il est indispensable qu'à Rio des décisions fermes soient prises pour respecter l'engagement pris de porter à hauteur de 0,7 % du revenu national brut, notamment pour la France, l'aide publique au développement.

Enfin, la CFDT se félicite de la prise en compte du rôle décisif des collectivités locales, au travers des politiques d'urbanisme durable.

La CFDT a voté l'avis.

CFE-CGC

Pour la CFE-CGC, mobiliser les États et la société civile autour d'engagements forts en faveur de la transition énergétique, sociale et environnementale, de la lutte contre la pauvreté et d'une gouvernance plus aboutie du développement durable est l'objectif majeur du sommet Rio+ 20.

C'est pour notre organisation un enjeu fondamental de société et un acte responsable pour les jeunes générations et les générations futures.

La CFE-CGC soutient la demande de création d'une organisation mondiale de l'environnement (OME) qui serait une agence spécialisée de l'ONU.

La CFE-CGC attend également du sommet Rio+ 20 que les mécanismes de participation des acteurs de la société civile soient clarifiés et renforcés.

Pour toutes ces raisons, le groupe CFE-CGC a voté cet avis.

CFTC

Le monde sera-t-il capable de modifier ses comportements avant que la catastrophe environnementale ou énergétique ne l'impose ? À cette question, des personnes auditionnées répondaient négativement en faisant un constat : beaucoup de pays sont favorables à un effort, à conditions que ce soit les autres qui le fassent.

Bien des États ont besoin de la croissance. D'autres ne veulent pas remettre en cause un développement nécessaire pour la population. La situation semble donc particulièrement défavorable à une démarche concertée et raisonnable concernant le développement. Mais les seuls combats perdus d'avance sont ceux que l'on ne mène pas. Le rendez-vous de RIO est donc, à ce titre, un moment très important pour progresser sur cette question.

Quelques constats semblent de plus en plus partagés. La planète peut nourrir tous les hommes, mais un grand nombre d'êtres humains souffrent et trop souvent meurent de la faim. Beaucoup de salariés, même dans des pays riches, s'épuisent au travail sans même avoir accès à une protection sociale minimum en matière de santé, de chômage ou de logement parce que le partage des richesses ne se fait pas de manière juste dans les pays et entre les pays. La CFTC ne peut donc qu'approuver l'avis lorsqu'il préconise une réduction des grands déséquilibres mondiaux, la lutte contre la grande pauvreté et l'instauration d'un socle de protection sociale minimum. Celui-ci devrait être une norme impérative, au même titre que les normes OMC. C'est ce que préconise la CFTC au travers de l'avis sur la traçabilité sociale et environnementale.

Sans un minimum de justice à l'échelle mondiale, aucune paix, économique ou militaire durable n'est possible. Il faut donc avancer dans ce sens.

Dans le même temps, les dégradations de l'environnement s'accroissent en termes d'émissions de CO₂, de polluants par exemple, pour ne citer que celles-là. La consommation d'énergie conduit à un dangereux pillage des ressources, en particulier des énergies fossiles.

Le groupe de la CFTC partage totalement l'affirmation de l'avis quant à la nécessité de mobiliser des corps intermédiaires et donc d'impliquer la société civile organisée. Aucune solution durable et efficace ne sera en effet possible sans un changement des comportements de production et de consommation des populations. Cette évolution nécessite une adhésion des personnes, impossible sans l'implication de la société civile. Les pistes de l'évolution nécessaire de la consommation qui s'inscrivent dans une approche de développement durable, sont peu développées dans l'avis.

Le groupe de la CFTC approuve la proposition concernant la nécessité d'une gouvernance mondiale et la création d'une Organisation mondiale de l'environnement incluant les grandes composantes des sociétés, en particulier la société civile organisée.

La CFTC a voté l'avis.

CGT

Cet avis se situe dans la lignée de ceux rendus par la section des affaires européennes et internationales sur les enjeux du développement durable.

L'angle choisi porte sur la gouvernance mondiale, la cohérence des actions des différentes institutions internationales et la participation de tous les acteurs à une gouvernance que nous devons repenser, reléguant de fait les sept piliers de la négociation de Rio au second plan.

Si la CGT partage les recommandations en termes de gouvernance mondiale, notamment l'intégration de la société civile, instaurer une OME pour fédérer et consolider le corpus réglementaire sur le développement durable n'est pas une condition suffisante pour réussir ce que la Conférence de Cancun qualifiait de « *transition juste de l'économie mondiale* ». L'avis le relève.

Bien que notre assemblée en ait pointé l'importance dans l'avis portant sur la Conférence de Durban, le caractère contraignant des réglementations du développement durable, à l'instar des règles de l'OMC, en est absent. Pour créer un réel triptyque OME-OIT-OMC, il est indispensable de doter la future OME de pouvoir de sanctions ; la surveillance et le suivi des réglementations environnementales ne pouvant à eux seuls suffire.

Ne pas intégrer la dimension financière risque de ne pas rendre opérationnelle cette gouvernance. Un « quadripôle » doit être ambitionné, intégrant, sur des bases renouvelées, les institutions financières internationales.

Pour la CGT, l'enjeu de la Conférence de Rio n'est ni de tendre ni de se contenter d'un verdissement de l'économie où seuls certains secteurs seraient en pointe. Il faut repenser notre modèle économique, ce que souligne d'ailleurs l'avis. Réussir « *la transition juste* » vers une économie décarbonée nécessite de contraindre tous les acteurs de l'économie à être socialement et environnementalement responsables.

Le rôle des salariés dans les processus décisionnels n'est pas évoqué. Les seuls droits d'information et de participation ne peuvent suffire... La CGT regrette que la création de droits nouveaux d'intervention des salariés, dans et hors l'entreprise, ne soit pas évoquée.

Même si la CGT pense que l'analyse des enjeux environnementaux aurait pu être approfondie et que les préconisations ne vont pas suffisamment loin en termes de moyens à déployer pour réaliser la transition de l'économie, elle considère néanmoins que les recommandations, sous réserve d'amendements en modifiant la substance, vont dans le bon sens.

La CGT a voté l'avis.

CGT-FO

Pour FO, la notion de développement durable ne peut se concevoir qu'au service du progrès - progrès des droits de l'homme et progrès social - et préservant l'environnement aujourd'hui et demain pour tous les êtres humains.

Or, malgré l'accroissement global des richesses mesuré par le PIB, force est de constater l'accroissement des inégalités, le maintien dans la pauvreté extrême, le non-respect des droits fondamentaux d'hommes et de femmes au travail dans de trop nombreux pays, situation aggravée par la crise du système capitaliste. C'est pourquoi, FO milite pour un changement de modèle économique à tous les niveaux, national et international, sans mésestimer l'échelon européen.

Aussi, le groupe FO soutient largement l'avis qui est soumis à notre débat. À la fois pour son alerte sur la dégradation de la situation sociale, et pour l'accent, résolu, mis sur la nécessité d'une action urgente et déterminée des États dans le cadre des Nations Unies au service du progrès humain. Ce faisant, c'est justement l'insuffisance de l'action conduite jusqu'alors et ses défaillances ou, pire encore, le constat que le modèle économique libéral et financier continue de l'emporter sur les considérations sociales et environnementales, qui sont mis en avant.

FO souligne à ce propos la cohérence avec les constats et les préconisations des avis précédemment adoptés concernant le G20 et les négociations climatiques à Durban.

À un moment où le débat reprend de plus belle entre austérité et croissance, dans les pays industrialisés et particulièrement européens, FO considère que l'« économie verte et inclusive », telle que prônée par Rio+ 20, ne peut être comprise que comme l'une des sources de croissance économique, créatrice d'emplois et ne se limitant pas à inclure la dimension sociale et environnementale, mais en se donnant comme objectif premier la redistribution des richesses et des investissements publics. Donner la primauté aux droits sociaux tels que définis par l'OIT, aller rapidement vers l'accès pour tous et partout à l'eau potable, à l'alimentation saine, aux soins et à l'énergie notamment, définir de manière universelle des normes environnementales et en assurer la mise en œuvre et le respect effectifs tant au niveau local et national qu'au niveau international, y compris en y soumettant les mécanismes des échanges commerciaux, monétaires et financiers, *via* la création d'une Organisation mondiale de l'environnement (OME), sont autant d'orientations que FO ne peut que soutenir.

Il est cependant deux points sur lesquels FO demeure réservé. D'une part, la mise en avant du concept de responsabilité sociale et environnementale, ou sociétale, des entreprises, dans la mesure où celui-ci est souvent utilisé pour favoriser de pseudo démarches volontaires au détriment de mécanismes contraignants et démocratiques. FO tient en particulier à mettre en garde contre l'idée de notation extra-financière des entreprises qui sous-tend la privatisation du contrôle du comportement des entreprises et le risque évident de conflits d'intérêts très largement démontré dans le domaine financier. Quant à la question de la participation de la « société civile », FO tient à souligner son attachement à la liberté d'association qui ne peut souffrir d'une mise en cause sous couvert d'évaluation systématique de légitimité ou de représentativité, que demande, *a contrario*, tout processus de participation.

Ces réserves exprimées, le groupe FO a voté l'avis.

Coopération

Vingt ans après la première Conférence de Rio, alors que le monde traverse une crise multiple - économique, financière, sociale, écologique - la question de concilier l'activité humaine avec une perspective de développement dit « durable » demeure entière. Quels choix opérer ? Quelles priorités établir pour replacer l'Humain au cœur du développement, tout en assurant à ses descendants de bénéficier d'opportunités au moins qualitativement égales ?

L'avis insiste sur la nécessité de « donner une plus forte impulsion politique en faveur du développement durable », qui constitue l'objectif prioritaire de la conférence de Rio.

Les coopératives contribuent à un développement durable, c'est-à-dire économiquement viable, socialement équitable et écologiquement durable.

L'ONU a d'ailleurs proclamé 2012 année internationale des coopératives parce que « le modèle entrepreneurial coopératif est un facteur de développement majeur qui soutient la participation la plus complète possible des personnes dans le développement économique et social autant dans les pays développés qu'en développement. Les coopératives contribuent à l'éradication de la pauvreté. » C'est pourquoi, nous sommes convaincus que cette dimension du développement durable doit rester au cœur des orientations stratégiques des travaux de notre assemblée. Le Secrétaire général de l'ONU en a fait l'une des grandes priorités de son second mandat. Autre objectif de cette Conférence, la gouvernance du développement durable. L'avis insiste sur le renforcement de la participation des acteurs de la société civile. Face à la complexité des défis, aucun gouvernement, aucune organisation, ne peut prétendre avoir une réponse globale satisfaisante aux défis actuels de la planète. La question des critères de représentativité des acteurs de la société civile doit être posée. La diversité de la représentation de la société civile, notamment la diversité des formes d'entreprendre, doit être assurée, les coopératives y veillent *via* l'Alliance coopérative internationale.

Dans un monde en crise, rares sont les pistes qui font aujourd'hui l'unanimité. Rio 2012 arrive à point nommé avec son objectif d'une économie plus sociale et plus verte. Avec les crises économiques que connaissent la majorité des superpuissances mondiales et la recherche des solutions immédiates pour relancer leurs économies, l'écart entre les défis du développement durable et son application sur le terrain pourrait s'aggraver.

On constate ainsi, que pour les questions climatiques, la vision des pays industrialisés et des pays en voie de développement est très divergente. De même, la Chine et les États-Unis, qui participent à eux deux à plus de la moitié des émissions des gaz à effet de serre, ne semblent pas prêts à prendre des engagements contraignants. Ils ont, en revanche, fait le choix d'investir massivement dans les technologies vertes, alors que l'Europe et la France restent largement à la traîne. Profitons de Rio pour élaborer, en concertation avec nos partenaires européens, une stratégie de croissance ambitieuse et dynamique, créatrice d'emplois, en investissant dans les territoires et en stimulant l'innovation durable.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Entreprises

Le sujet qui nous est présenté aujourd'hui a une réelle vocation à être débattu dans cette enceinte.

Tout d'abord, alors qu'une des volontés affichée par cette conférence est de mieux prendre en compte la voix de la société civile lors de Rio+ 20, le CESE devait se rendre audible sur le sujet. C'est aujourd'hui le cas.

Ensuite, car les objectifs de Rio+ 20 rassemblés autour du développement durable et plus particulièrement de l'économie verte et de l'éradication de la pauvreté nous concernent tous. Ils peuvent engendrer des attentes ou des inquiétudes mais leur réalisation, ou non, aura un impact sur nos modes de vie futurs.

Cette conférence a pour objectifs de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler tout en revenant sur le cadre institutionnel du développement durable. Il est indéniable que nous devons collectivement progresser sur ces sujets.

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui permet d'appréhender les enjeux de cette conférence et la rapporteure a parfaitement su, au travers de ses préconisations, tracer les orientations que nous devons prendre. Mais je souhaiterais aller au-delà de cet avis pour réaffirmer le rôle que les entreprises jouent en matière de développement durable dans toutes ses composantes.

Les chefs d'entreprises sont constamment confrontés à ces questions, elles sont souvent au cœur de leurs préoccupations et de leurs stratégies.

D'ailleurs, comme le note très justement la rapporteure, les entreprises peuvent jouer un rôle pivot dans une croissance intelligente, durable, fondée sur une économie plus efficace et plus compétitive dans l'utilisation des ressources. C'est à elles et à leurs salariés qu'il revient de mettre en pratique un modèle de production et de consommation supportable pour les ressources de la planète en faisant face, avec pragmatisme, à des paramètres complexes et à des situations objectivement diverses.

Cette responsabilité première dans l'application concrète des principes du développement durable justifie donc que les entreprises soient étroitement impliquées dans l'identification des mesures à prendre. Et, comme le démontre leur implication dans les travaux nationaux et internationaux, elles sont présentes. À cet égard, il faut noter que c'est la première fois en France que toute la société civile (réseaux d'entreprises, collectivités, associations...) a été étroitement associée à la préparation d'une telle conférence.

Cela est extrêmement important car il doit aujourd'hui exister une véritable stratégie concertée impliquant l'ensemble des acteurs (dont les entreprises et les territoires) pour mettre en œuvre une stratégie, notamment publique, de « verdissement » de l'économie afin de favoriser une transition économique, sociale et environnementale soutenable pour tous. Inciter à l'intégration du développement durable dans les petites structures publiques ou privées en développant l'information, la formation, l'accompagnement et la mise en réseau, participerait à la réussite de Rio+ 20. Il est d'ailleurs important de souligner l'importance de la formation continue des chefs d'entreprise et des salariés aux questions d'environnement et de développement durable. La conversion des emplois actuels est un véritable levier à exploiter et nous ne pourrions pas en faire l'économie.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.

Environnement et nature

Il en a fallu du temps. Du temps, pour que l'urgence écologique s'invite à la table des chefs d'État et de gouvernement ; c'était dans les années 1970. Du temps, pour que des accords internationaux soient signés ; c'était il y a vingt ans, à Rio. Du temps, combien nous en faudra-t-il encore pour prendre des décisions fortes, à la mesure des enjeux sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés ? Notre limite d'émissions carbonées, pour le demi-siècle qui vient, a déjà été consommée pour plus d'un tiers, nous disent les scientifiques. Ils nous parlent aussi d'une extinction majeure des espèces, de l'effondrement de la biodiversité. Nos déficits en la matière sont bien plus graves que les dettes des pays de l'euro, et au final aussi urgents. La prochaine conférence des Nations Unies, dite Rio+ 20, fera sens si elle accélère la transition écologique et sociale de notre économie et de la gouvernance.

L'avis présenté aujourd'hui est porteur de cette dynamique et avance des pistes pertinentes. Merci à Mme la rapporteure pour ce travail de qualité, fruit d'échanges nourris et constructifs.

Pour rendre effectifs les traités et normes internationales existantes, il est, en effet, indispensable de mieux penser l'architecture institutionnelle. Cela passe bien entendu par une montée en puissance, au sein de l'ONU, des arbitrages favorables à l'environnement. Permettre au PNUE de devenir une agence spécialisée, que symbolise la création de l'OME, oui c'est essentiel. Lui donner les moyens d'agir grâce à un organisme de règlement des différends, c'est encore mieux. N'oublions pas non plus que c'est du côté des institutions financières et commerciales que se joue avec force la question de la régulation environnementale et sociale de notre économie. Si la transition passe par une réforme au sein de l'ONU, elle se joue tout autant avec une réforme en profondeur de tout ce qui fonde notre système économique : l'OMC, le FMI et la Banque mondiale. À quand une reconnaissance par l'OMC du principe de précaution ?

Les Chefs d'État et de gouvernement qui seront présents à Rio ont la capacité d'impulser une nouvelle donne économique, et ce, avec d'autant plus de poids que le G20 précèdera la Conférence de Rio. Réformer la gouvernance interne de l'ONU est une condition nécessaire à un changement effectif, mais loin d'être suffisante. Des décisions courageuses, en attente depuis des années, doivent être prises. Prenons-les à Rio !

Au final, et pour réaliser cette transition écologique, la question de la démocratie est centrale. C'est tout le sens du principe 10 de la Déclaration de Rio en 1992 : l'accès à l'information, la participation du public aux prises de décision et l'accès à la justice. L'avis fait des préconisations intéressantes en ce sens. Notre groupe est cependant favorable à un soutien beaucoup plus affirmé par le CESE de ce principe 10.

À un moins d'un mois de la Conférence de Rio, notre groupe accueille favorablement cet avis et formule le vœu que le Président français soit un artisan résolu de ce moment clé.

Mutualité

Dans un mois, la Conférence des Nations unies sur le développement durable se réunira à Rio, vingt ans après le « Sommet de la Terre » qui avait consacré la notion de « développement durable ».

Vingt ans après, où en est-on et vers quel avenir allons-nous ?

La transition vers un système plus durable est désormais un impératif reconnu qui doit viser des objectifs en termes de création d'emplois, de protection de l'environnement et de réduction des inégalités.

Comme le souligne l'avis « la question du développement et de la cohésion sociale, notamment des pays pauvres et des pays les moins avancés pour une croissance mondiale plus soutenable et plus juste, demeure centrale », et à ce titre, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement reste une priorité.

Pour le groupe de la mutualité, la construction d'un socle de protection sociale, dans la diversité des solutions adoptées par chaque pays, constitue un levier essentiel pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement qui, malgré des progrès substantiels, laisse encore de côté les plus vulnérables.

Un soutien à l'initiative de socle universel de protection sociale de l'ensemble de la société civile, et particulièrement des acteurs de l'économie sociale et solidaire, semble à ce titre essentiel.

Le groupe de la mutualité se félicite que l'avis reconnaisse plus spécifiquement aux acteurs de l'économie sociale un rôle à jouer pour mobiliser les citoyens sur ces questions dont la réussite passe par un effort de sensibilisation, d'éducation et de diffusion pour « une transition vers un nouveau modèle de développement ».

Une des questions centrales pour Rio+ 20 sera aussi de savoir comment la construction d'une « économie verte », notion, qui comme le souligne l'avis, suscite des interprétations diverses, pourra contribuer à des progrès durables vers l'éradication de la pauvreté et les autres objectifs de développement social.

Enfin, le groupe de la mutualité insiste sur la nécessaire implication de la société civile qui passe par le renforcement des mécanismes de participation de ses acteurs. La création d'une Organisation mondiale de l'environnement comme agence spécialisée de l'ONU, selon un mode renouvelé de gouvernance, devra ainsi acter « la participation des composantes de la société civile à ses décisions et à leur mise en œuvre ».

Le groupe de la Mutualité a voté cet avis.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Comme le titre de notre avis l'indique, la manifestation qui, dans quelques semaines, viendra fêter les vingt ans de la conférence de 1992 sur l'environnement et le développement, est un rendez-vous majeur pour l'avenir de notre planète. Si il y a vingt ans déjà, la communauté internationale marquait sa prise de conscience des défis environnementaux auxquels elle devait faire face, force est de constater que vingt ans plus tard, peu d'entre eux ont réellement été relevés. Les enjeux de la conférence de Juin 2012 sont donc énormes : il s'agit aujourd'hui de prendre les mesures nécessaires, au plan international, pour préserver l'avenir même de notre planète, tout en veillant à soutenir le nécessaire développement des pays les moins avancés, dont la population vit encore aujourd'hui dans une situation inacceptable d'extrême pauvreté généralisée.

Aussi, notre groupe défend-il le choix posé par l'avis présenté ce jour, de placer la lutte contre la pauvreté au rang des toutes premières priorités. Pour notre groupe, il est évident que ce défi ne pourra être relevé sans mettre fin à l'opacité financière au plan international, et sans lutte efficace contre l'évasion fiscale. Rappelons en effet que chaque année, ce sont 125 milliards de dollars de recettes fiscales que les pays en développement perdent par les mécanismes bien connus d'évasion fiscale utilisés par les multinationales. Nous nous félicitons que l'avis mentionne ce point, même s'il aurait pu être plus précis tant dans les constats que dans les recommandations.

Par ailleurs, sous l'impulsion volontariste de la diplomatie brésilienne, la prochaine conférence des Nations unies sur le développement durable sera le premier sommet international réellement et concrètement ouvert à la société civile. Si l'impact des contributions de cette dernière ne peut encore être mesuré, nous saluons le choix affiché dans le présent avis de reconnaître l'importance de mobiliser les acteurs de la société civile. Car la transition vers une économie verte et équitable, reposant sur la transformation

radicale de nos modes de production et de consommation, ne peut s'envisager sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société civile, au premier rang desquels les jeunes générations, dont les comportements auront, de fait, un impact considérable sur l'efficacité des décisions prises. Pourtant, beaucoup de chemin reste encore à parcourir pour que la société civile, de simple observateur, devienne un acteur de plein droit de ces échanges internationaux.

Les jeunes font partie des neuf groupes que les Nations unies ont considérés comme « groupes majeurs ». C'est un premier pas. Il faut maintenant leur permettre de devenir des protagonistes actifs des processus décisionnels, en permettant par exemple aux organisations de jeunesse du monde entier d'avoir accès à l'ensemble des documents de travail, de prendre la parole et d'exprimer leurs propositions et points de vue. Notre groupe déplore par exemple que les organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ne soient pas systématiquement intégrés dans les délégations françaises, au sein des acteurs de la société civile.

Pour finir, notre groupe est favorable à la proposition du CESE relative à la création d'une organisation mondiale de l'environnement, à la condition que celle-ci soit efficace et coordonnée avec les autres organisations telles que l'OIT ou l'OMC. Cette OME devra avoir un pouvoir d'initiative et de proposition, mais elle devra surtout avoir un pouvoir de contrôle et de sanction. Étant entendu que l'absence de contrainte demeure la principale lacune des systèmes multilatéraux actuels.

En conclusion, en accord tant avec les constats qu'avec les principales recommandations formulées par l'avis, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté en faveur de l'avis.

Outre-mer

L'avis prolonge la réflexion que le CESE a conduite tout au long des derniers mois sur les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la planète à travers les avis sur le G20 et la conférence de Durban.

La conférence de Rio, dite Rio+ 20, qui se tiendra en juin 2012 au Brésil, constitue, dans ce contexte, un véritable défi que les États, dans leur ensemble, se doivent de relever.

Dans cette perspective, les préconisations qui figurent dans l'avis sont, de notre point de vue, pertinentes, et gagneraient à être intégrées en totalité dans les propositions que fera la délégation française lors de cette conférence.

Réduire les grands déséquilibres mondiaux, structurer la gouvernance mondiale autour des objectifs du développement durable, renforcer les mécanismes de participation des acteurs de la société civile, voilà des objectifs auxquels le groupe de l'Outre-mer ne peut que souscrire.

En effet, les décisions futures relatives à la gestion de l'environnement sont tout particulièrement préoccupantes. Ainsi, dans les Caraïbes, le réchauffement climatique est très inquiétant en raison des conséquences qu'il a sur la fréquence et la violence des ouragans dans la région. En Guyane, c'est la question de la gestion de la forêt qui reste primordiale pour les décideurs. Dans le Pacifique et l'Océan indien, les attaques répétées contre la biodiversité et le milieu marin mobilisent quotidiennement les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale de ces régions. Parallèlement, l'absence de discussions lors de cette

conférence sur la question de la gouvernance des océans nous semble préjudiciable. Alors même qu'ils représentent 70 % de la superficie du globe. Le groupe sera donc très attentif aux travaux de cette conférence Rio+ 20.

Mais au-delà des décisions qui seront arrêtées à Rio en juin prochain, se posera le problème de leur traduction dans les faits. Il semble, au groupe de l'Outre-mer, que des dispositifs plus contraignants devraient parallèlement être mis en place pour que ces recommandations ne restent pas, une fois de plus, lettre morte. C'est un point sur lequel l'avis ne semble pas insister suffisamment. Si rien n'est fait pour évaluer et contrôler partout dans le monde la mise en œuvre des décisions qui seront prises par les États lors de cette conférence, nous nous retrouverons dans vingt ans pour constater les dégâts.

C'est pourquoi, en souhaitant aussi que cette conférence permette des avancées significatives vers un développement durable au service du « progrès humain », le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.

Professions libérales

Cet avis démontre que l'on attend beaucoup de ce rendez-vous international. Rio+ 20 doit redonner de la perspective à la question clé de la gestion, par le concert des nations, des biens publics mondiaux. Ces biens que nul n'a intérêt à laisser se dégrader.

Vingt ans après l'évènement de 1992 qui a consacré la notion de développement durable, Rio+ 20 est censé faire le bilan et initier un nouveau *deal* entre pays développés et nations émergentes. Le diagnostic sur l'état de la planète est à peu près partagé, mais la discussion porte sur le fait de savoir qui va supporter l'effort.

La Conférence de Rio doit répondre à un défi majeur, celui de mobiliser les États et toutes les composantes des sociétés civiles essentiellement autour de trois thèmes : l'économie, la gouvernance du développement durable et l'éradication de la pauvreté.

L'économie verte :

Il s'agit de gérer au mieux la transition vers une nouvelle forme d'économie. Pour cela, il faut revoir les modes de production et de consommation pour répondre à la hausse de la démographie et à la baisse, voire l'épuisement des ressources naturelles. Il faut également mettre en œuvre des politiques incitatives en matière d'investissement, de formation et de reconversion des travailleurs, d'adaptation des compétences et des savoir-faire. On attend de Rio qu'il fixe les objectifs des vingt prochaines années. Les priorités sont connues : l'énergie, l'eau, la sécurité alimentaire, les océans, les villes, etc.

La gouvernance du développement durable :

Chacun sait que les enjeux sont globaux, qu'ils exigent des réponses transversales et pourtant on fait face, à la fois, à un éclatement des compétences et à un cloisonnement du paysage juridique et institutionnel !

Le temps est venu d'exprimer une volonté politique forte en faveur d'un cadre institutionnel plus efficace pour l'environnement qui jusqu'à présent ne bénéficie pas d'une structure propre, au même titre que le commerce (OMC), la santé (OMS), etc. Il n'existe qu'un simple « programme » (le PNUE) prenant des décisions sans en référer aux Nations-Unies. La Commission sur le développement durable, quant à elle, créée après Rio, ne fonctionne pas. La question importante est donc de savoir quelle institution créer pour mettre en œuvre ce grand virage de la durabilité. L'avis préconise de créer une Organisation mondiale de

l'environnement (OME), agence spécialisée de l'ONU, investie de plusieurs missions listées dans l'avis. Une telle décision nous semble possible, à défaut, il s'agira d'en définir le chemin pour y parvenir. Cela ne doit pas exonérer les États, lors de la Conférence, de répondre à deux questions : celle de l'articulation et de la coordination au niveau mondial de l'ensemble de ces organismes et celle des moyens qui leur seront attribués. Sujet crucial, quand on sait que dans la situation actuelle, il est peu raisonnable d'espérer des moyens budgétaires nouveaux !

Parallèlement, la nouvelle place accordée à la société civile dans la gouvernance internationale est la preuve d'une reconnaissance de son rôle et de son statut de « pleine participation », les États conservant toutefois leur droit de vote. La Conférence de Rio devrait marquer cette nouvelle étape !

Enfin, l'éradication de la pauvreté :

Comme le souligne l'avis, la redistribution des cartes sur l'échiquier mondial avec l'émergence de nouvelles puissances économiques est un fait majeur, qui ne doit pas voiler une réalité plus contrastée : des écarts de richesse et des inégalités qui s'accroissent, une protection sociale qui se dégrade, etc. L'avis recommande, à juste titre, la mobilisation de tous en vue de réduire les inégalités, d'instaurer un socle minimum de protection sociale et de respecter la prise en compte des normes sociales et de la notion de travail décent.

La notion de développement durable est ancrée dans les esprits, la nature est un capital économique. Son entretien s'impose plus que jamais, afin de ne pas mettre en danger les générations futures. Il faut des indicateurs de richesse complémentaires au PIB, celui-ci étant de plus en plus contesté, mais comment comptabiliser la nature, l'intégrer dans un calcul de bilan ? Comment estimer la valeur des services rendus par les écosystèmes ? La Conférence de Rio devrait permettre de faire progresser la réflexion sur les indicateurs de développement durable au-delà du PIB.

Convaincu par le rapporteur de l'importance de ce rendez-vous international, le groupe des professions libérales a voté l'avis.

UNAF

En juillet 2011, Brice Lalonde précisait « Rio c'est VOUS » pour signifier « à vous la société civile de faire des propositions ».

Le présent avis répond à cette injonction et aboutit deux semaines avant l'ouverture du Sommet de la terre à Rio.

Très explicitement, la question des limites de l'exploitation des ressources de la planète est mise en exergue comme les trois défis à relever. Dès l'introduction, il est rappelé que « Rio+ 20 est une opportunité à saisir pour ouvrir la voie à un développement durable au service du progrès humain. »

Le groupe de l'UNAF soutient cette invitation car la réussite de ce Sommet dépend bien de :

- l'engagement que prendront les pays membres les plus développés, en espérant le soutien des États Unis et du Canada ;
- l'amélioration de la gouvernance internationale pour un développement, clé du rétablissement de la confiance entre les citoyens afin de préserver les générations futures.

Le groupe de l'UNAF fait siennes les principales préconisations du présent avis et rappelle que :

- pour réduire la misère, il n'y a pas que la question du travail mais aussi la lutte contre l'illettrisme des populations et l'éducation des femmes en particulier ;
- une économie verte doit être une économie pour l'amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en diminuant les risques environnementaux et la pénurie de ressources. En 2009, la commission Stiglitz remettait au Président de la République un rapport préconisant l'usage d'indicateurs complémentaires au PIB pour évaluer le bien-être.

Le groupe de l'UNAF retient plus particulièrement trois points forts de l'avis pour leurs effets positifs sur les familles :

- le renforcement du rôle et de la place de chacune des grandes composantes des sociétés civiles, car les représentants des familles devraient jouer un rôle aux côtés des femmes, des jeunes et des enfants ;
- la reconnaissance pleine et entière d'un droit à l'information, à la participation et à l'accès à la justice ;
- la nécessaire éducation aux enjeux mondiaux et à l'appropriation de comportements responsables (économies d'énergie...) par un accompagnement en synergie de tous les acteurs concernés.

Le groupe de l'UNAF a adopté l'avis.

UNSA

Mme la rapporteure a souhaité modifier le titre de la saisine et rajouter que Rio + 20 constituait un rendez-vous majeur pour l'avenir de la planète. C'est plus qu'un rendez-vous, c'est un impératif de réussite.

Pour l'UNSA, les luttes contre la pauvreté, la famine, les pandémies et plus généralement le développement des pays pauvres sont une priorité. Seuls des avancées significatives dans ce domaine rendront crédible le discours encore très « occidental » du développement durable. Elle suit donc Mme la rapporteure lorsqu'elle précise que cela conduit à réaffirmer, comme fil conducteur de l'action de la communauté internationale, son attachement aux Objectifs du Millénaire pour le développement complétés d'indicateurs de développement durable et d'instruments d'évaluation

Des trois axes fixés pour les travaux sur Rio+ 20 : l'enjeu d'une meilleure cohérence de l'action des institutions internationales et des gouvernements ; la consolidation des coopérations et des partenariats internationaux et une gouvernance repensée, l'avis s'attarde beaucoup sur la gouvernance tout en indiquant que « *force est de constater que l'action rencontre vite des limites, faute de consensus politique et de réelle volonté de respecter, au sein de la communauté internationale, les engagements souscrits* ».

Pour certains, la croissance est toujours synonyme de réformes structurelles du marché du travail, de baisse des salaires, de précarité de l'emploi, de moins de protection sociale ! La faiblesse de la protection sociale est d'ailleurs l'une des motivations des délocalisations. On ne peut ignorer les dysfonctionnements du modèle économique global fondé sur des modes de production et de consommation trop souvent incompatibles avec des ressources limitées, sur un partage inéquitable de la richesse ainsi que sur une dérégulation financière qui engendre la spéculation et la concurrence, incitant au « moins disant » social et environnemental.

C'est pourquoi l'UNSA appuie l'avis dans sa recommandation d'impliquer davantage les entreprises sur les possibilités ouvertes par la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises et de développer la notation extra-financière des entreprises afin d'encourager l'investissement responsable. Globalement, l'UNSA rappelle également son attachement à la Déclaration de principe tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale ainsi qu'aux Principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) à l'intention des entreprises multinationales. Elle réitère sa position en faveur du respect des normes sociales et environnementales dans les décisions des institutions commerciales et financières.

Pour l'UNSA, un changement de politique et une volonté politique sont indispensables. On ne peut pas passer cette réalité sous silence alors que les G8, G20 et autres sommets sur le climat se suivent sans beaucoup d'avancées. C'est pourquoi elle aurait apprécié d'y retrouver le mandat confié à l'OIT et l'objectif mondial d'au moins 50 % d'augmentation d'emplois « verts et décents » d'ici 2015. La France et l'UE (Union européenne) ont, à Rio, un rôle actif, déterminant et constructif à jouer en faveur d'une inscription plus solide dans la gouvernance mondiale des principes du développement durable.

La Conférence devra marquer une nouvelle étape en institutionnalisant la participation des partenaires sociaux à la définition des stratégies mondiales de développement durable. L'UNSA s'interroge sur la création d'une organisation mondiale de l'environnement (OME), agence spécialisée de l'ONU, ainsi que d'un conseil permanent du développement durable en lieu et place de l'actuelle commission des Nations Unies. Cela ne peut se faire que si elles ne sont pas un rajout aux institutions déjà existantes et dont le périmètre et les missions ne semblent pas toujours bien définis.

Pour finir, la proposition judicieuse de l'avis de tirer toutes les conséquences des immenses potentialités ouvertes par les nouvelles technologies de la communication et de l'information ne doit pas faire oublier la « fracture numérique » encore très présente quel que soit le degré de développement des pays.

Bien qu'un certain déséquilibre en faveur des politiques environnementales soit sensible, l'UNSA a retrouvé, au moins répertoriées, ses principales revendications et se prononce donc en faveur de l'avis.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants	179
Ont voté pour	178
S'est abstenu	1

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 178

<i>Agriculture</i>	MM. Bailhache, Bastian, Mmes Beliard, Bernard, Bonneau, Dutoit, MM. Giroud, Gremillet, Lemétayer, Mme Serres, M. Vasseur.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros-Schwartz, M. Crouzet, Mmes Foucher, Gaultier, MM. Griset, Lardin, Le Lann, Liébus, Mme Sassano.
<i>Associations</i>	Mme Arnoult-Brill, MM. Charhon, Da Costa, Mme Gratacos, MM. Leclercq, Pascal, Mme Prado, M. Roirant.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mme Briand, M. Duchemin, Mme Hénon, MM. Honoré, Jamme, Le Clézio, Legrain, Malterre, Mme Nathan, M. Nau, Mme Prévost, M. Quarez.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mme Couvert, MM. Dos Santos, Lamy, Mme Weber.
<i>CFTC</i>	M. Coquillion, Mme Courtoux, MM. Ibal, Louis, Mmes Parle, Simon.
<i>CGT</i>	Mmes Crosemarie, Cru-Montblanc, M. Delmas, Mmes Doneddu, Dumas, Geng, Hacquemand, MM. Lepaon, Mansouri-Guilani, Michel, Minder, Rozet, Teskouk.
<i>CGT-FO</i>	Mme Baltazar, MM. Bellanca, Bernus, Mme Boutaric, MM. Chorin, Hotte, Lardy, Mmes Medeuf-Andrieu, Millan, MM. Nedzynski, Peres, Mme Perrot, M. Porte, Mme Thomas, M. Veyrier.
<i>Coopération</i>	Mmes de L'Estoile, Roudil, MM. Verdier, Zehr.
<i>Entreprises</i>	M. Bailly, Mme Bel, M. Bernardin, Mmes Castera, Colloc'h, Duhamel, Duprez, Frisch, Ingelaere, MM. Jamet, Lebrun, Marcon, Mariotti, Mongereau, Placet, Ridoret, Roger-Vasselin, Roubaud, Mme Roy, M. Schilansky, Mmes Tissot-Colle, Vilain.

<i>Environnement et nature</i>	MM. Beall, Bonduelle, Bougrain Dubourg, Mmes de Bethencourt, Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genest, Genty, Guerin, Mmes de Thiersant, Vincent-Sweet, M. Virlovet.
<i>Mutualité</i>	MM. Andreck, Beaudet, Davant.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	Mme Guichet, M. Prévost, Mme Trelle-Kane
<i>Outre-mer</i>	MM. Budoc, Galenon, Grignon, Ledee, Omarjee, Osénat, Paul.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Aschieri, Mme Ballaloud, MM. Baudin, Bernasconi, Mmes Brunet, Chabaud, M. Corne, Mmes Dussaussois, El Okki, M. Etienne, Mme Fontenoy, MM. Fremont, Gall, Geveaux, Mmes Grard, Graz, MM. Guirkinger, Hochart, Jouzel, Khalfa, Le Bris, Lucas, Martin, Mmes de Menthon, Meyer, M. Obadia, Mmes d'Ormesson, Ricard, MM. Richard, de Russé, Soubie, Urieta.
<i>Professions libérales</i>	M. Capdeville, Mmes Gondard-Argenti, Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mme Basset, MM. Damien, Farriol, Fondard, Joyeux, Mmes Koné, L'Hour, Therry, M. de Viguerie.
<i>UNSA</i>	Mme Dupuis, MM. Grosset-Brauer, Rougier.

S'est abstenue : 1

<i>Environnement et nature</i>	Mme Laplante.
--------------------------------	---------------

Liste des personnalités auditionnées

En vue de parfaire son information, la section a successivement entendu :

- ✓ **M. Peter Poschen**
directeur du département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise, Bureau international du travail (BIT) ;
- ✓ **M. Gérard Worms**
président de la Chambre de commerce internationale (ICC) ;
- ✓ **M. Raymond Cointe**
directeur des affaires européennes et internationales, ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement ;
- ✓ **M. Gilles Berhault**
président du Comité 21, président du Comité d'orientation du Club France Rio + 20 ;
- ✓ **Mme Sylvianne Villaudiere**
déléguée générale du Collège des directeurs du développement durable (C3D), coordinatrice du Club France Rio + 20 ;
- ✓ **M. Pierre Radanne**
président de l'association 4D (Dossiers et débats pour le développement durable) ;
- ✓ **M. Daniel Geneste**
conseiller confédéral pour le développement durable, CGT ;
- ✓ **M. Jean-Pierre Thebault**
ambassadeur délégué à l'environnement, direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- ✓ **Mme Dominique Dron**
déléguée interministérielle au développement durable, commissaire générale au développement durable, ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement.

Table des sigles

AME	Accord multilatéraux sur l'environnement
APD	Aide publique au développement
BIT	Bureau international du travail
BPM	Bien public mondial
CES	Conseil économique et social
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CSI	Confédération syndicale internationale
4D	Dossiers et débats pour le développement durable
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
IPBES	<i>Intergovernmental Science Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services</i> (Plate-forme scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services éco-systémiques)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIE	Organisation internationale des employeurs
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OME	Organisation mondiale de l'environnement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RNB	Revenu national brut
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Bibliographie

Rio + 20 : *Appel de la société civile pour une refonte de la gouvernance mondiale de l'environnement*, 21 février 2012

Stéphane Buffetaut, *Politique internationale en matière de climat après Copenhague : agir maintenant pour redynamiser l'action mondiale contre le changement climatique*, avis du Comité économique et social européen sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, NAT/470 - CESE 1372/2010, 4 novembre 2010

Collectivités locales et territoriales françaises, *Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour Rio + 20*

Commission européenne, *Commerce, croissance et développement - Ajuster la politique commerciale et d'investissement aux pays qui ont le plus besoin d'aide*, communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, COM(2012) 22 final, 27 janvier 2012

Club France Rio + 20, *Quelles attentes des parties prenantes françaises sur la gouvernance mondiale et territoriale de l'environnement et du développement durable*, étude du Club France Rio + 20, pré-rapport, janvier 2012

Collectif Rio + 20, *Contribution du Collectif Rio + 20 en préparation du Sommet de Rio 2012*

Pierrette Crosemarie, *Bilan du Grenelle de l'environnement, pour un nouvel élan*, avis du Conseil économique, social et environnemental, 2012-04, 22 février 2012

Bernard Guirkinger et Guy Vasseur, *Au cœur du G20 : une nouvelle dynamique pour le progrès économique, social et environnemental*, avis du Conseil économique, social et environnemental, 2011-08, 13 septembre 2011

Philippe Le Clézio, *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique*, avis du Conseil économique, social et environnemental, 2009-15, 2 juin 2009

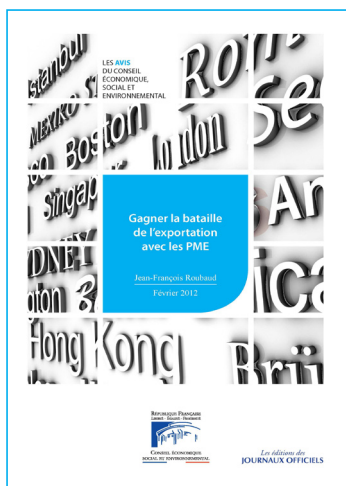
Céline Mesquida, *Les négociations climatiques internationales à l'aune de la Conférence de Durban*, 2011-12, 15 novembre 2011

Organisation des Nations Unies, *The future we want*, 10 janvier 2012

Evelyne Pichenot, *Maîtriser l'urbanisation : un enjeu pour le développement durable*, document de réflexion du Comité économique et social européen pour un dialogue ouvert entre la Chine et l'Union européenne, *11th China-EU Round Table 12-13 April, 2012, Hangzhou, China*, 28 février 2012

Hans-Joachim Wilms, *La position du CESE sur la préparation de la Conférence des Nations-Unies sur le développement durable (Rio + 20)*, avis du Comité économique et social européen (supplément d'avis), NAT/542 - CESE 486/2012, 22 février 2012

Hans-Joachim Wilms, *Rio + 20 : vers une économie verte et une meilleure gouvernance*, avis du Comité économique et social européen sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, NAT/499 - CESE 1386/2011, 22 septembre 2011



Dernières publications de la section des affaires européennes et internationales

- *Gagner la bataille de l'exportation avec les PME*
- *Les négociations climatiques internationales à l'aune de la conférence de Durban*

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

- *Pour un renforcement de la coopération régionale des Outre-mer*
- *De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plateformes pétrolières en mer*
- *Bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes*
- *Gagner la bataille de l'exportation avec les PME*
- *Projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT)*

**Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr**

Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411120010-000512 – Dépôt légal : mai 2012

Crédit photo : iStockphoto

Direction de la communication du Conseil économique, social et environnemental



LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL

L'année 2012 est marquée par un événement majeur sur la scène internationale, la Conférence de Rio+20 sur le développement durable.

Depuis le Sommet de la terre qui a consacré la notion de développement durable à Rio en juin 1992, la prise de conscience de l'urgence de l'action a beaucoup mûri. Mais, face à l'épuisement des ressources de la planète, à l'érosion de la biodiversité, au changement climatique, le défi pour la Conférence de Rio de juin 2012 revêt une tout autre ampleur : la mobilisation des Etats et des sociétés civiles en faveur d'un développement durable au service du progrès humain.

Dans cette perspective, le CESE a décliné ses préconisations selon trois grands axes : la réduction des grands déséquilibres mondiaux ; la structuration d'une gouvernance mondiale autour des objectifs du développement durable ; le renforcement des mécanismes de participation des acteurs de la société civile.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr



**Direction
de l'information légale
et administrative**
accueil commercial :
01 40 15 70 10

commande :
Administration des ventes
23, rue d'Estrées, CS 10733
75345 Paris Cedex 07
télécopie : 01 40 15 68 00
ladocumentationfrancaise.fr

N° 41112-0010 prix : 11,70 €
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-120894-0



9 782111 208940